

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N° 13/I

Séance du mardi 16 mars 2010, première partie

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

**Sommaire**

Ordre du jour . . . . .	367
Ouverture de la séance . . . . .	372

**Communication :**

Rénovation de l'auberge de Montheron et de la partie cuisine de la cantine, revalorisation des espaces extérieurs – Ouverture d'un compte d'attente . . . . .	372
--	-----

**Lettres :**

1. Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2009/60 . . . . .	372
2. Démission de la Commission permanente des finances de M <sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.) . . . . .	373

**Interpellations :**

1. «La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i> . . . . .	373
2. «Enrichissement personnel à la Direction des travaux – quels contrôles?» (M <sup>me</sup> Florence Germond et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	373
3. «Lausanne ‹ hors zone › de l'Accord général sur le commerce des services : où en est-on?» (M. Jacques-Etienne Rastorfer). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	393
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz, syndic) . . . . .	393
<i>Discussion</i> . . . . .	394
4. «A quand des terrasses en haut de la rue Marterey?» (M. Vincent Rossi) <i>Développement photocopié</i> . . . . .	399
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier) . . . . .	399
<i>Discussion</i> . . . . .	400

**Motions :**

1.	Motion demandant l'étude par la Municipalité d'un dispositif de signalement, d'encadrement, de coercition (dissuasion et interdiction) de l'aumône auprès d'enfants qui s'adonnent à la mendicité ou exercent des travaux illégaux en ville de Lausanne (M. Cédric Fracheboud). <i>Dépôt</i> . . . . .	373
2.	«Axes forts de transports publics : pour une information complète du Conseil communal» (M. Fabrice Ghelfi pour la Commission permanente des finances). <i>Dépôt</i> . . . . .	373
3.	«Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne» (M <sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina) <i>Développement photocopié</i> . . . . .	381
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	384
4.	«Pour une délégation représentative des membres du Conseil communal dans les conseils d'administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne» (M <sup>me</sup> Isabelle Truan) <i>Développement photocopié</i> . . . . .	387
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	388
5.	«Le tri des déchets de 7 à 77 ans» (M <sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon) <i>Développement photocopié</i> . . . . .	388
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	388
6.	«Le contournement de la place de la Sallaz: des millions dépensés sans raison?» (M <sup>me</sup> Elisabeth Müller) <i>Développement photocopié</i> . . . . .	389
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	389

**Postulats :**

1.	«Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne» (M <sup>me</sup> Florence Germond). <i>Dépôt</i> . . . . .	373
2.	«Réponse à la croissance de la mendicité, allons-y pas à pas...» (M. Claude-Alain Voiblet) <i>Développement photocopié</i> . . . . .	376
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	377
3.	«Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain» (M <sup>me</sup> Isabelle Mayor et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	377
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	378
4.	«Situation des Roms à Lausanne: quel dispositif face à la mendicité et aux travaux illégaux des mineurs?» (M. Jean Tschopp). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	378
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	379
5.	«Un Capitole pour une capitale» (M <sup>me</sup> Evelyne Knecht et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	380
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	381
6.	««Espace Riponne»: la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés» (M <sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	384
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	384
7.	«Les DDPs à qui et pour quoi?» (M <sup>me</sup> Elisabeth Müller). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	385
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	385
8.	«Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance» (M <sup>me</sup> Rebecca Ruiz) <i>Développement photocopié</i> . . . . .	386
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	386
9.	«Pour un transfert du parking deux-roues de la place Pépinet à la rue Pépinet» (M. Jean-Charles Bettens) <i>Développement photocopié</i> . . . . .	391
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	392
10.	«Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation» (M. Maurice Calame et consorts) <i>Développement photocopié</i> . . . . .	392
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	393

<b>Questions orales</b> . . . . .	374
-----------------------------------	-----

# Ordre du jour

13<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 16 mars 2010 à 18 h 00 et 20 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

### 1. Communications.

\_\_\_\_\_

## B. QUESTIONS ORALES

\_\_\_\_\_

## C. RAPPORTS

**R60.** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts*: «Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux?» (CLP). JEAN TSCHOPP.

**R61.** *Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond*: «Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial». (EJE, SSE). ANDREA EGGI.

**R63.** *Pétition des Jeunesses popistes (1242 sign.)*: «Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix!» (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

**R65.** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Réseaux électriques lausannois intelligents: un vrai pas vers la < société à 2000 Watts >». (SI). DAVID PAYOT.

**R67.** *Rapport-préavis N° 2009/49*: Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher et de M. Marc Dunant «Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public!» (Trx, SSE). JEAN MEYLAN.

**R68.** *Rapport-préavis N° 2009/54*: Pour faciliter la mobilité douce dès l'école. Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer. (EJE). SARAH FRUND.

**R69.** *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Densifions la ville efficacement et durablement.» (Trx, CLP). ALAIN HUBLER.

**R70.** *Préavis N° 2009/35*: Interterra Parking S.A. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (CLP, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.

**R72.** *Rapport-préavis N° 2009/61*: Un centre de loisirs pour le quartier de Prélaz. Réponse à la motion de M. Julian Thomas Hottinger. (EJE). PHILIPPE CLIVAZ.

**R74.** *Rapport-préavis N° 2009/32*: Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'Administration commu-

nale (RPAC). Réponse au postulat de M. Jean-Michel Dolivo «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72 bis – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie». Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo «Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge». Réponse au projet de règlement de M. Alain Hubler «Des droits syndicaux pour les employé(e)s de la Ville». Réponse au projet de règlement de M<sup>me</sup> Andrea Eggi «Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne» et à la pétition du syndicat suisse des Services publics, section de Lausanne, de SUD Lausanne, de l'Union du personnel des SI et de l'Union des employés de l'Administration communale Lausanne «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses». (AGF). THÉRÈSE DE MEURON.

**R75.** *Pétition de M<sup>me</sup> Catherine Koella Naouali et consorts (55 sign.)*: «Pour la couverture des places de jeu des enfants lausannois». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

**R76.** *Pétition de M<sup>me</sup> Liliane Palaz et consorts (53 sign.)*: «Pour que la place de jeux et les bancs au bout du chemin de Montmeillan soient réinstallés.» (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).

**R77.** *Pétition de M<sup>me</sup> Liliane Palaz et consorts (30 sign.)*: «Pour que la promenade dans la forêt de Sauvabelin soit remise en état.» (CLP, SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).

**R78.** *Pétition du collectif LausAnimaliste ATRA et consorts (5535 sign.)* contre la vente de fourrure en ville de Lausanne. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS (MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS).

**R79.** *Motion de M. Gilles Meystre et consorts* pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques. (SSE). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

**R80.** *Pétition de M<sup>me</sup> Marie Morier-Genoud et consorts (460 sign.)*: «Pour le prolongement de la ligne du bus tl N° 16 jusqu'au terminus Clochette». (Trx, AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS).

**R82.** *Pétition de M<sup>me</sup> Emilie Bovet et consorts (1374 sign.)* pour la sauvegarde de l'immeuble de Montoie 18. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).

**R84.** *Motion de M. Philippe Jacquat et consorts* : « Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau ». (SPS, EJE). ROLAND RAPAZ.

**R85.** *Préavis N° 2009/60* : Avenue Pierre-Decker. Remplacement des conduites industrielles. Reconstruction de la chaussée et des trottoirs, réaménagement des espaces publics. (Trx, SSE, SI). SYLVIANNE BERGMANN.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

**INI31.** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet* : « Réponse à la croissance de la mendicité, allons-y pas à pas... » (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI32.** *Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consorts* : « Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain ». (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI33.** *Postulat de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht et consorts* : « Un Capitole pour une capitale ». (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI34.** *Motion de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina* : « Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne ». (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI35.** *Postulat de M. Jean Tschopp* : « Situation des Roms à Lausanne : quel dispositif face à la mendicité et aux travaux illégaux des mineurs ? » (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI36.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger* : « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés ». (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI37.** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus. » (11<sup>e</sup>/16.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI38.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller* : « Les DDPs à qui et pour quoi ? » (11<sup>e</sup>/16.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI39.** *Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz* : « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance ». (11<sup>e</sup>/16.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI40.** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne ». (11<sup>e</sup>/16.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI41.** *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Le développement durable, c'est aussi... une Administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur Administration. » (11<sup>e</sup>/16.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI42.** *Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan* : « Pour une délégation représentative des membres du Conseil communal dans les conseils d'administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne ». (12<sup>e</sup>/2.3.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI43.** *Motion de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon* : « Le tri des déchets de 7 à 77 ans ». (12<sup>e</sup>/2.3.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI44.** *Motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller* : « Le contournement de la place de la Sallaz : des millions dépensés sans raison ? » (12<sup>e</sup>/2.3.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI45.** *Postulat de M. Jean-Charles Bettens* pour un transfert du parking deux-roues de la place Pépinet à la rue Pépinet. (12<sup>e</sup>/2.3.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI46.** *Postulat de M. Maurice Calame et consorts* : « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation ». (12<sup>e</sup>/2.3.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

### INTERPELLATIONS

**INT25.** *Interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a-t-elle oublié que la qualité des rapports sociaux entre hiérarchie et collaborateurs d'une administration fait partie du développement durable ? » (11<sup>e</sup>/16.2.10). RÉPONSE MUNICIPALE.

**INT29.** *Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts* : « La Municipalité lausannoise fait-elle le pari de l'illégalité au détriment de sa crédibilité ? » (12<sup>e</sup>/2.3.10). RÉPONSE MUNICIPALE.

**INT30.** *Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Politique migratoire de la gauche à Lausanne ; refuser d'appliquer la Loi sur les étrangers et violer la Loi sur le travail ». (12<sup>e</sup>/2.3.10). RÉPONSE MUNICIPALE.

**INT11.** *Interpellation de M. Yves Ferrari* : « Du vote du Conseil communal à la réalisation : la vente des parcelles à Montblésson ». (2<sup>e</sup>/15.9.09) [CLP/28.10.09]. DISCUSSION.\*

**INT19.** *Interpellation de M. François Huguenet* : « Taxe de raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées, calculée selon la valeur ECA : une taxe unique pas toujours équitable ? » (4<sup>e</sup>/27.10.09) [Trx/2.12.09]. DISCUSSION.\*

\* Développement et réponse envoyés aux membres du Conseil communal.

**INT23.** *Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer* : «Lausanne <hors zone> de l'Accord général sur le commerce des services: où en est-on?» (7°/8.12.09) [AGF/23.12.09]. DISCUSSION.\*

**INT24.** *Interpellation de M. Vincent Rossi* : «A quand des terrasses en haut de la rue Marterey?» (3°/6.10.09) [SPS/20.1.10]. DISCUSSION.\*

**INT27.** *Interpellation de M. Jean Tschopp* : «Quelle politique d'intégration des personnes handicapées au sein du personnel de l'Administration communale lausannoise?» (7°/8.12.09) [AGF/10.2.10]. DISCUSSION.\*

**INT31.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : «Combien d'enfants de familles de clandestins sont présents sur les bancs de l'école obligatoire de notre ville?» (12°/10.3.09) [EJE/23.2.10]. DISCUSSION.\*

**INT32.** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : «Interdiction de fumer dans les lieux publics et au sein de l'Administration communale – quelles modifications apporter au dispositif du 1<sup>er</sup> août 2007?» (7°/8.12.09) [AGF/24.2.10]. DISCUSSION.\*

**INT33.** *Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts* : «Deux-roues motorisés: quelle politique de stationnement la Municipalité suit-elle? Exemple de la place Pépinet.» (9°/19.1.10) [Trx/17.2.10]. DISCUSSION.\*

**Prochaines séances :** **13.4** (18 h 00, séance double), **27.4** (19 h 30), **11.5** (19 h 30), **1.6** (18 h 00, séance double), **15.6** (18 h 00, séance double en réserve), **29.6** (18 h 00, séance double), **31.8** (de 18 h 00 à 20 h 00), **14.9** (18 h 00, séance double), **28.9** (19 h 30), **12.10** (18 h 00, séance double), **9.11** (18 h 00, séance double), **23.11** (19 h 30), **7.12** (18 h 00, séance double) et **8.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président :	Le secrétaire <i>ad interim</i> :
Yves-André Cavin	Frédéric Tétaz

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**19.5.09** *Pétition de M. Jean-Pierre Marti et consorts (998 sign.)* pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette. COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

**23.6.09** *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts* : «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

\* Développement et réponse envoyés aux membres du Conseil communal.

**10.11.09** *Pétition des Amis de la Cité et consorts (308 sign.)* : «Sauvons Looping». COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

**24.11.09** *Motion de M. Gilles Meystre* : «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable». (CLP). SYLVIANNE BERGMANN.

**24.11.09** *Postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher* pour un réaménagement de la place de la Riponne. (Trx). SOLANGE PETERS.

**24.11.09** *Postulat de M. Vincent Rossi et consorts* : «Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique». (Trx). ROLAND PHILIPPOZ.

**8.12.09** *Postulat de M. Guy Gaudard* : «Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues». (SI). NICOLE GRIN.

**8.12.09** *Postulat de M. Jean-François Cachin* : «Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur.» (Trx). ALAIN HUBLER.

**8.12.09** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet* : «Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne». (SPS). YVES FERRARI.

**8.12.09** *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : «Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours». (SPS);

*Postulat de M. Fabrice Ghelfi* : «Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise». (SPS). BENOÎT BIÉLER.

**8.12.09** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* pour un frein lausannois à l'endettement. (AGF). JEAN-MICHEL DOLIVO (*Rapport de majorité*).

**8.12.09** *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts* : «Centre du village de Vers-chez-les-Blanc, <n'oublions pas la 3<sup>e</sup> étape>». (EJE). EVELYNE KNECHT.

**8.12.09** *Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz* : «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait.» (CLP). ANDRÉ MACH.

**2.2.10** *Rapport-préavis N° 2009/64* : Réponse à la pétition de M<sup>me</sup> Sandrine Ebassi-Egger et des habitants du quartier de la Colline. (Trx). CLAUDE GRIN.

**2.2.10** *Rapport-préavis N° 2009/65* : Piscines des centres omnisports. Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat. (SPS, EJE). BENOÎT BIÉLER.

**2.2.10** *Préavis N° 2009/66* : Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, de Prilly et de Renens. (SPS). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

**2.2.10 Rapport-préavis N° 2009/67:** Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. Réponses aux postulats de M. Jean-Charles Bettens, de M<sup>me</sup> Magali Zuercher et de M. Guy Gaudard. (SPS, Trx, SI). ELISABETH MÜLLER.

**2.2.10 Préavis N° 2009/68:** Vente d'actifs 220 kV du poste de transformation de Banlieue-Ouest pour mise en conformité avec l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. (SI). ANDRÉ MACH.

**2.2.10 Préavis N° 2009/69:** Réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal de la Ville de Lausanne «ENTRETIEN 2006». Demande de crédit complémentaire au préavis N° 2005/76. (Trx). ROLAND OSTERMANN.

**2.2.10 Rapport-préavis N° 2010/1:** Réponse à trois postulats concernant la Direction de la sécurité publique et des sports. (SPS). VINCENT ROSSI.

**2.2.10 Rapport-préavis N° 2010/2:** Réponse à deux motions, trois postulats et une pétition concernant la Direction des travaux. (Trx). AXEL MARION.

**2.2.10 Rapport-préavis N° 2010/3:** Réponse à une motion et à un postulat concernant la Direction des services industriels. (SI). GIAMPIERO TREZZINI.

**2.2.10 Préavis N° 2010/4:** Quartier du Rôtillon, îlot R2. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société JAXIMMO S.A. (CLP). JEAN-LUC CHOLLET.

**2.2.10 Pétition de M. Basile Zweifel (1 sign.)** concernant les deux-roues en ville de Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**16.2.10 Rapport-préavis N° 2010/5:** «Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann pour la Commission de gestion. (Trx). ALAIN HUBLER.

**16.2.10 Motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts** pour exonérer les sociétés locales à but non lucratif de la perception de l'impôt sur les divertissements. (AGF). PHILIPPE CLIVAZ.

**16.2.10 Postulat de M. Guy Gaudard:** «SSL = Un seul toit». (SSE, CLP). ALAIN HUBLER.

**16.2.10 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp:** «Un travail avant l'aide sociale: une mesure adéquate pour notre Commune». (SSE). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

**16.2.10 Postulat de M. Claude-Alain Voiblet:** «La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle

pas déjà par une gestion professionnelle optimale de la sécurité dans les établissements qui ouvrent leurs portes à un nombreux public?» (SPS). CLAUDE METTRAUX.

**16.2.10 Postulat de M. Bertrand Picard** pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne. (SSE). MARLÈNE BÉRARD.

**16.2.10 Postulat de M. Claude-Alain Voiblet:** «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine.» (Trx). ELENA TORRIANI.

**16.2.10 Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand** pour un Règlement lausannois sur les participations de la Ville – Plus de transparence et de responsabilités. (AGF). NICOLAS GILLARD.

**16.2.10 Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts:** «Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne». (AGF). MYRIAM TÉTAZ.

**2.3.10 Préavis N° 2010/7:** Plan partiel d'affectation Montblesson – La Planche-au-Comte concernant la parcelle N° 15'050 et partiellement les parcelles N°s 15'058, 15'069, 15'612 et 15'631. Addenda au plan d'extension N° 599 du 28 novembre 1980. Promesse de cession, d'échange de terrains et de constitution de servitudes. Pacte d'emption. (Trx). GÉRARD CHAPPUIS.

**2.3.10 Postulat de M. Charles-Denis Perrin:** «De la micro-informatique sans macro-crédit?» (AGF). OLIVIER MARTIN.

**2.3.10 Postulat de M. Philippe Mivelaz** pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

**2.3.10 Postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher:** «Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin?» (Trx). ROLAND RAPAZ.

**2.3.10 Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina:** «La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes!» (SSE). ROLAND PHILIPPOZ.

**2.3.10 Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts** pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François. (Trx). MAURICE CALAME.

**2.3.10 Motion de M. Gilles Meystre** demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, Saint-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre ville. (SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

**2.3.10** *Pétition de l'Association Route du Signal et consorts (207 sign.)*: «Pour une voie à sens unique à la route du Signal». COMMISSION DES PÉTITIONS.

**16.3.10** *Rapport-préavis N° 2010/8*: Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer intitulé: «Pour que le site internet www.lausanne.ch s'enrichisse de lettres d'information». (AGF). COMMISSION DE GESTION.

**16.3.10** *Rapport-préavis N° 2010/9*: Accès à la formation post-obligatoire pour les migrants sans autorisation de séjour. Réponse à la motion de M. Alain Hubler intitulée «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE). NICOLAS GILLARD.

**16.3.10** *Préavis N° 2010/10*: Avenue de Cour 16 b (futur), 18 et 20. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation La Rambarde. (CLP). EVELYNE KNECHT.

**16.3.10** *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)* pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. COMMISSION DES PÉTITIONS.

## II. INTERPELLATIONS

**13.3.07** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12<sup>e</sup>/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

**1.7.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18<sup>e</sup>/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Germond*: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**6.10.09** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La «police urbaine de proximité» portait les fruits prometteurs d'une diminution de l'insécurité.» (3<sup>e</sup>/6.10.09). DISCUSSION.

**24.11.09** *Interpellation de M. Roland Philippoz*: «Petit trafic: et si on s'intéressait aux consommateurs festifs?» (6<sup>e</sup>/24.11.09). DISCUSSION.

**19.1.10** *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Antennes de téléphonie mobile dans la commune». (9<sup>e</sup>/19.1.10) [Trx]. DISCUSSION.

**19.1.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet?» (9<sup>e</sup>/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.

**2.2.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6, pourquoi une telle précipitation de nos Autorités municipales?» (10<sup>e</sup>/2.2.10) [SI]. DISCUSSION.

**2.2.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La politique de gestion du personnel communal a des incidences directes sur le marché du travail régional et sur les recettes fiscales de la Ville de Lausanne.» (10<sup>e</sup>/2.2.10) [AGF]. DISCUSSION.

**2.2.10** *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts*: «Culture: après les «pétouillages», les cafouillages. De la clarté, s.v.p.!» (10<sup>e</sup>/2.2.10) [CLP]. DISCUSSION.

**16.2.10** *Interpellation de M. Cédric Fracheboud*: «Des artistes totalement allumés pas au fait des règlements communaux». (11<sup>e</sup>/16.2.10). DISCUSSION.

**2.3.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Que fait le bureau d'intégration canine, avec ses missions de police, dans le Service du logement et des gérances?» (12<sup>e</sup>/2.3.10). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 16 mars 2010, première partie

**Membres absents excusés :** M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M. Albert Graf, M. Laurent Guidetti, M. François Huguenet, M. André Mach, M. Jean Meylan, M. Stéphane Michel, M. Denis Pache, M. David Payot, M. Charles-Denis Perrin, M<sup>me</sup> Elena Torriani, M<sup>me</sup> Magali Zuercher.

**Membres absents non excusés :** M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva, M. Nicolas Gillard, M<sup>me</sup> Claude Grin, M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan, M. Namasivayam Thambipillai.

Membres présents	83
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

**Le président :** – Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je constate que le quorum est atteint. J'ouvre cette treizième séance publique de notre Conseil en vous souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue dans cette salle de l'Hôtel de Ville.

Sans plus tarder, nous abordons notre ordre du jour avec les opérations préliminaires, point 1, Communications. Je donne la parole à M. le secrétaire.

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim* :** – Merci, Monsieur le Président. Nous avons reçu de la Municipalité une demande d'urgence.

## **Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2009/60**

*Lettre*

Monsieur Yves-André Cavin  
Président du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 mars 2010

### **Séance du Conseil communal du 16 mars 2010**

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité souhaite vous adresser la demande d'urgence suivante :

## **R85 – Préavis N° 2009/60: Avenue Pierre-Decker. Remplacement des conduites industrielles. Reconstruction de la chaussée et des trottoirs, réaménagement des espaces publics.**

Motif: Une coordination des travaux a été convenue avec le CHUV. Les délais de réalisation de l'opération impliquent une décision rapide de la part du Conseil communal.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

## **Rénovation de l'auberge de Montheron et de la partie cuisine de la cantine, revalorisation des espaces extérieurs – Ouverture d'un compte d'attente**

*Communication*

Lausanne, le 26 février 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, FoDoVi a succédé à SLG pour la gestion de l'auberge de Montheron. Fin 2008, M. Andrey, tenancier de l'auberge depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1972, a résilié pour fin 2009 le bail qui le liait à la Ville. Courant 2009, le service des FoDoVi, en étroite collaboration avec le Service d'architecture, a étudié différentes variantes de rénovation de l'auberge. Comme cette auberge n'a pas fait l'objet de travaux (autres que pour l'entretien courant) pendant les 39 ans sous la houlette de M. Andrey, il importe aujourd'hui de remettre en conformité les équipements de l'auberge, de réaménager les salles du restaurant, l'appartement au-dessus de l'auberge et la partie cuisine de la cantine, ainsi que de revaloriser les espaces extérieurs. Ces travaux figurent au plan des investissements avec un montant de Fr. 1'300'000.– dont Fr. 1'000'000.– pour 2010. La nature des travaux à faire, leur caractère obligé du point de vue des normes sécuritaires et sanitaires et la volonté de ne pas perturber l'exploitation de l'auberge sur plusieurs saisons commandent de réaliser cette année, et en une seule étape, l'entier des travaux de rénovation intérieurs avec pour objectif de rouvrir l'auberge en décembre. Le préavis relatif



à ces opérations devrait être sur le bureau de la Municipalité début mars 2010 afin de pouvoir être soumis au Conseil communal ce printemps.

Pour anticiper et préparer au mieux ces travaux qui devront aller vite, il est nécessaire d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 100'000.—. Ce montant, qui sera ensuite balancé par imputation sur le crédit demandé au Conseil communal, permettra de réaliser des sondages (par ex. pour s'assurer de la portance des structures actuelles et pour vérifier qu'il n'y a pas de peintures ou autres vestiges historiques qui seraient touchés) et d'attribuer des mandats techniques spéciaux (par ex. pour les cuisines).

Consultée conformément à l'art. 97 *bis* du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 3 février 2010.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de la présente communication et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Motion de M. Cédric Fracheboud demandant l'étude par la Municipalité d'un dispositif de signalement, d'encadrement, de coercition (dissuasion et interdiction) de l'aumône auprès d'enfants qui s'adonnent à la mendicité ou exercent des travaux illégaux en ville de Lausanne**

*Dépôt*

Lausanne, le 2 mars 2010

(Signé) *Cédric Fracheboud*

**Motion de M. Fabrice Ghelfi pour la Commission permanente des finances : «Axes forts de transports publics : pour une information complète du Conseil communal»**

*Dépôt*

Lausanne, le 5 mars 2010

(Signé) *Fabrice Ghelfi*

**Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond : «Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne»**

*Dépôt*

Lausanne, le 8 mars 2010

(Signé) *Florence Germond*

**Interpellation M. Claude-Alain Voiblet : «La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables»**

*Dépôt*

Lausanne, le 16 mars 2010

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

**Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts : «Enrichissement personnel à la Direction des travaux – quels contrôles?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 16 mars 2010

(Signé) *Florence Germond et 4 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim* :** – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal du Conseil communal.

**Le président :** – Merci. A mon tour pour quelques communications.

**Démission de la Commission permanente des finances de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.)**

*Lettre*

Elisabeth Wermelinger  
Conseillère communale  
Av. de France 33  
1004 Lausanne

Conseil communal de la Ville  
Commission des finances  
M. Denis Pache, Président

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 2010

### **Démission de la Commission des finances**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par cette lettre je vous fais part de ma décision de mettre un terme à mon mandat à la Commission des finances.

Ces trois années passées comme commissaire dans la sous-commission à la Direction des travaux ont été riches en contacts et en expériences, tant avec mes collègues de la COFIN, qu'avec les employés de la Direction des travaux. Malheureusement, mon activité professionnelle ne me permet plus d'assumer pleinement le cahier des charges qui incombe à cette fonction, raison pour laquelle je vous prie d'accepter ma démission avec effet immédiat.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.

(Signé) *Elisabeth Wermelinger*

**Le président :** – Je dois, pour cette séance, vous faire part de quelques excuses. M. le syndic sera absent jusqu'à 18 h 45, il nous rejoindra ensuite. M. Bourquin ainsi que M<sup>me</sup> Zamora, retenus par d'autres obligations, ne participeront pas à la première séance. M. Français sera également absent temporairement durant cette première séance, retenu par l'ouverture du Forum sur les axes forts, juste en dessous.

Cela me permet de faire le lien avec notre programme pour ce soir. Nous avons prévu de prendre le point urgent R85, qui concerne la Direction des travaux. Nous l'aborderons à 20 h 00. Nous traiterons les initiatives et les interpellations immédiatement après les questions orales. L'interpellation urgente déposée ce soir sera prise dans la deuxième partie de séance.

Autre communication : à l'initiative de notre vice-président Roland Rapaz, vous avez tous trouvé à votre place un questionnaire approuvé par le Bureau concernant la qualité du service traiteur que nous avons durant nos pauses. Je vous saurai gré de répondre à ce questionnaire d'ici à la fin de notre séance et de le déposer dans une boîte destinée à cet effet posée sur le meuble à l'entrée de la salle des commissions. Ceux qui auraient besoin d'un temps de réflexion peuvent aussi le retourner au Bureau du Conseil pour la prochaine séance de celui-ci, qui aura lieu le 23 mars. Par avance, je vous en remercie.

Exceptionnellement, puisqu'il y a une réception et que les conseillers communaux ont la possibilité de visiter le Forum sur les axes forts, la collation intermédiaire, à 20h00, sera servie au Forum et non dans la salle des commissions et celle des pas perdus. Donc vous pourrez aisément visiter le Forum et vous restaurer en même temps.

Je passe à la suite de notre ordre du jour, les questions orales. J'attends vos questions.

### **Questions orales**

#### *Question*

**M. Guy Gaudard (LE) :** – Depuis quelques mois, à chaque séance, nous traitons d'urgences qui, pour la plupart, n'en sont pas. A mon sens, c'est le signe patent d'une mauvaise organisation. Et maintenant, ce sont les travaux qui devraient aller vite. En effet, si je me réfère à la correspondance que nous avons reçue le 26 février de la Municipalité, qui concerne des travaux à l'auberge de Montheron, ceux-ci devraient être entrepris rapidement. Pour mémoire, l'abbaye de Montheron vient d'être rénovée et je trouve regrettable que l'occasion de coordonner ces travaux n'ait pas été saisie. J'aimerais que la Municipalité nous explique les raisons de toutes ces précipitations, qui ne tolèrent aucun délai, car on constate souvent que vite et bien ne font pas toujours bon ménage.

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Je réponds à cette question en tant que doyen de fonction, la personne en charge de Montheron n'étant malheureusement pas là pour le faire directement. Je rappelle que la règle veut qu'une urgence soit justifiée. Souvent, d'ailleurs, quand il s'agit de travaux, nous vous en parlons en commission, nous vous donnons les délais, les plannings, etc. En principe, vous êtes informés préalablement. Parfois, les rapports tardent. Par exemple, pour des travaux aux Services industriels, il a fallu plus de six mois pour la rédaction d'un rapport. Parfois, certains rapporteurs rencontrent peut-être des difficultés. Les retards ne sont donc pas tous le fait de la Municipalité. D'autre part, il est bon de commencer les travaux au printemps et de les terminer à la belle saison, pour des raisons d'économie. C'est très souvent la raison que nous vous donnons. Mais, en fin de compte, c'est le Bureau qui décide s'il y a urgence ou pas. Donc il y a aussi une analyse de la part des représentants de votre Conseil.

#### *Question*

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) :** – Lausanne, ville de tourisme et d'accueil. J'ai appris comme vous tous ici que des travaux seront entrepris au Musée Olympique. Partant du principe que c'est une organisation de droit privé, j'aimerais savoir si la Municipalité a pris langue avec celle-ci, puisque c'est elle qui a pris cette décision de fermeture du Musée Olympique pendant deux ans. Pour Lausanne, c'est un atout très important et je trouverais dommage que la Municipalité ne discute pas avec le Musée Olympique pour voir s'il ne serait pas possible de limiter cette durée.

*Réponse de la Municipalité***M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Il faut être très attentif à la différence entre ce qui a pu être dit par certaines personnalités lors de la conférence de presse de mercredi passé et ce qui a pu être écrit. Cette conférence de presse parlait de l'ouverture de la mise à l'enquête de l'extension des droits à bâtir sur la parcelle sise au Musée Olympique et dans ses abords. Une question a été posée et malheureusement une réponse a été donnée à propos d'une planification, qui fait partie des variantes. La Direction du CIO m'a fait savoir qu'il s'agissait de variantes. Aujourd'hui, il n'y a pas de décision de construire. En revanche, le musée a besoin d'être rénové, et son activité muséologique repensée. Des améliorations vis-à-vis du voisinage sont aussi prévues, qui donneraient lieu à quelques travaux. La solution la plus dommageable pour l'activité du musée et le tourisme serait la variante nécessitant de fermer pendant deux ans. La Direction du CIO et en particulier son Comité exécutif n'ont pas pris de décision pour des investissements complémentaires. En revanche, il se félicite des échanges entre la Municipalité de Lausanne et le CIO pour faire évoluer le bâti et planifier l'avenir.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE) :** – Je pense que la Municipalité sera à l'écoute de mon message. Si effectivement ces travaux se réalisent, je vous demande de voir comment il serait possible que la fermeture dure moins de deux ans.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Je rends attentif ce Conseil au fait qu'il s'agit d'une parcelle appartenant à un tiers, gérée par lui, cela dépendra donc de lui. J'espère qu'il y réfléchira, mais c'est à celui qui exploite ce musée de prendre des décisions. Les rapports entre nos deux Autorités sont excellents. Le dossier présenté l'automne passé au voisinage, avant la mise à l'enquête, a été préparé en collaboration avec deux municipaux, plusieurs services de l'Administration. La Direction du CIO est très soucieuse des rapports qu'elle entretient avec sa cité.

*Question*

**M. Jean-Charles Bettens (Soc.) :** – Ma question s'adresse à M. le municipal des Travaux. Depuis l'automne dernier, des feux à la demande, destinés à protéger le passage pour piétons sis devant les accès du m2 à Ouchy, ont été posés. Ils ne sont pas encore en service et les boutons de commande et les signaux sont masqués par du plastique noir. Pour quelle raison ces feux ne fonctionnent-ils pas encore ? Quand seront-ils opérationnels ?

*Réponse de la Municipalité***M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Nous pensions que ces feux seraient en service beaucoup plus tôt puisque la décision a été prise au printemps passé. Après mise à l'enquête, diverses procédures et l'obtention

du financement, les travaux ont été entrepris au mois d'octobre. Nos services techniques ont tablé sur un début d'hiver moins rigoureux que celui que nous avons eu. Il n'a pas été possible de poser les peintures sur le sol, c'est-à-dire les bandes jaunes du passage piéton et les lignes blanches qui l'annoncent. Dès que les températures seront clémentes et que l'on pourra poser des peintures au sol, ces feux seront mis en exploitation. L'humidité au sol pose aussi des problèmes. Voilà, comme ça j'aurai dit tout ce qui rend la planification difficile. J'espère que ces travaux seront terminés pour Pâques.

*Question*

**M<sup>me</sup> Magali Crausaz Mottier (AGT) :** – Encore une question pour M. Olivier Français. Un accident s'est produit tout à l'heure à 17 h 00 au carrefour des Bergières, exactement au bas de la petite route d'accès pour le collège et la garderie. Quelque chose est-il prévu pour améliorer la sécurité sur ce tronçon de trottoir ?

*Réponse de la Municipalité***M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Tout accident dans notre ville est toujours rapporté à nos services et dûment répertorié par la police. S'il y a des mesures de sécurité à apporter, nous les apporterons. Nous sommes très attentifs à tous les accidents, surtout quand ils impliquent des personnes. Je ne vous cache pas que nous ne portons pas la même attention quand il ne s'agit que de carrosserie. Fort de votre information, je procéderai à une analyse avec mon collègue M. Vuilleumier et nous vous répondrons ultérieurement.

*Question*

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Je commencerai par une citation de M. Français, qui date d'il y a quelques minutes : « Il faut être attentif à ce qui est écrit et à ce que certaines personnalités peuvent dire. » Mon propos, ce soir, c'est de vous parler de « la télé ». Je ne sais pas quel municipal pourra me répondre. Donc « la télé », pas l'autre. « la télé » ! La nôtre. Celle dont nous sommes en partie propriétaires. Elle fait de nouveau l'actualité de la presse d'aujourd'hui. D'après le journal local, malgré des recettes publicitaires inférieures aux espérances, il serait garanti qu'il n'y aura pas de demande de recapitalisation prochaine. Je présume que la Municipalité en a déjà parlé, vu que nous avons mis de l'argent dans cette télévision. J'aimerais savoir si la Municipalité peut confirmer le fait qu'il n'y aura pas de demande de recapitalisation.

*Réponse de la Municipalité***M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :**

– Aucun membre du Conseil d'administration ni aucun membre de la Municipalité présents à l'Assemblée générale de « la télé » ne sont ici. En revanche, je peux vous confirmer que la Municipalité n'a pas reçu d'autres

informations que celles diffusées dans la presse concernant l'éventualité d'une recapitalisation de la société « la télé ». De surcroît, je peux vous dire que les échanges entre la Municipalité et « la télé » sont intenses sur l'avenir financier de la société. Des mesures sont d'ores et déjà envisagées, qui ne concernent pas la collectivité publique mais des tiers. Nous pouvons encore vous dire, à propos des programmes, que nous serons attentifs à un point aussi mentionné dans la presse aujourd'hui, c'est-à-dire à créer les conditions de diffusion de proximité, en particulier à l'échéance très prochaine d'événements politiques liés à la vie des Communes.

**M. Alain Hubler (AGT):** – Ma duplique sera très courte. Serait-il possible d'avoir une réponse écrite à ma question quand les municipaux et le syndic, qui étaient présents à l'Assemblée générale, en prendront connaissance ?

**Le président:** – Merci. La parole n'étant plus sollicitée, je clos ici les questions orales.

**Le président:** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, les initiatives. J'appelle à cette tribune M. Claude-Alain Voiblet pour son postulat, INI31.

Pour chacune des initiatives, je vous rappelle que nous ouvrons une discussion préalable. Il ne s'agit pas de relire l'entier du postulat, de la motion ou autre, mais simplement d'y apporter des compléments.

**Postulat de M. Claude-Alain Voiblet: « Réponse à la croissance de la mendicité, allons-y pas à pas... »<sup>1</sup>**

*Développement polycopié*

*Postulat*

Nous souhaitons de la Municipalité une étude visant à améliorer et à intensifier la coordination entre les différents services concernés de la Ville, en collaboration avec les services cantonaux, dans le but de mettre un terme à la mendicité en ville de Lausanne.

*Développement*

Derrière les traits d'une politique humaniste, nos Autorités tolèrent la présence de mendiants, d'adolescents, d'enfants ou de personnes fortement handicapées, assis à même le sol sur les trottoirs de notre ville des journées entières. Des voix se sont fait entendre au cours de ces derniers mois devant notre Conseil pour remédier à cette situation préoccupante. Malgré de belles paroles, aucune solution n'est apparue. Cela n'a probablement rien d'étonnant puisqu'à notre connaissance aucune action politique n'a été mise en œuvre

pour solutionner ce problème. En regard à notre société nous estimons qu'il s'agit d'un problème sanitaire avant d'être un problème de police ou de police des étrangers.

Cependant, la situation évolue sur le plan politique, le Canton et différentes Villes vaudoises prennent leurs responsabilités. En effet, le Canton de Vaud, par la voix de son chef du Département de l'intérieur, a fait savoir que les Autorités municipales avaient toutes les compétences nécessaires pour agir. Dans sa séance du 7 octobre 2008, le Grand Conseil a pris acte que la responsabilité d'interdire la mendicité était de la compétence directe des Communes. Le Conseil d'Etat mentionne que la prise en compte de cette problématique est une question « *de politique de proximité adaptée à la réalité* ». Il appartient dès lors aux Communes de définir cette politique de proximité en adoptant au besoin un règlement interdisant la mendicité. De cette manière, il est possible d'offrir un cadre juridique permettant à la police d'intervenir et par la suite aux acteurs du tissu social de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour la prise en charge des personnes en difficultés sanitaires et sociales.

Aujourd'hui, les dispositions du Code pénal suisse et du droit vaudois permettent de lutter efficacement contre les exploités, y compris dans le domaine de la mendicité. Fermer les yeux devant le statut de certains mendiants n'est simplement pas admissible. Il est encore moins admissible, sous prétexte que les mendiants sont souvent insolubles, de ne pas les soumettre au Code pénal suisse et à nos lois fédérales et cantonales.

A noter que d'un point de vue strictement sanitaire (conditions sanitaires de vie) notre Ville dispose d'un filet social très dense qui permet sans réserve aux mendiants de bénéficier de la solidarité publique.

En fonction du développement susmentionné, force est d'admettre que la politique menée par notre Ville n'est pas la bonne, une citation de M. le conseiller Leuba « *Il faut se méfier de l'angélisme qui consiste à voir derrière chaque mendiant un pauvre, la réalité est plus complexe que cela* », est là pour nous rappeler que le problème est essentiellement politique.

Des sondages successifs laissent clairement apparaître que la population souhaite mettre un terme à la mendicité, cependant les faiseurs d'opinion, à coups d'éditoriaux et d'articles de presse, ramènent souvent la réflexion au degré d'humanisme plus ou moins prononcé des intervenants. Laisser des personnes fragilisées et dans un état sanitaire préoccupant dans la rue n'a cependant strictement rien d'humaniste.

A ce jeu-là il n'est pas inutile de poser la question: qui de celui qui ferme quotidiennement les yeux sur la présence des mendiants à même le sol dans la rue et de celui qui évoque clairement le délabrement sanitaire des mendiants fait preuve d'une plus grande sollicitude et de plus d'humanisme ?

<sup>1</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 10), p. 96.

En ouvrant la réflexion sur une réglementation interdisant la mendicité à Lausanne, notre Ville ne fait pas figure d'exception. Le Conseil intercommunal de la Riviera ainsi que la Commune d'Yverdon ont aussi ouvert une réflexion concernant ce sujet d'actualité.

*Discussion préalable*

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – La dernière commission qui a traité de la mendicité n'a pas encore présenté son rapport devant ce Conseil. Plusieurs partis politiques ont déposé des initiatives, je me suis aussi permis d'en déposer une. En fait, j'ai simplement repris mon dernier texte en y ôtant l'interdiction de la mendicité. Après trois heures de discussion en commission, c'était le seul point qui faisait mal à la gauche. Je me permets donc de déposer une nouvelle fois cette initiative.

**M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT):** – A Gauche Toute! n'ayant pas déposé de postulat sur cet objet, alors que trois sont à l'ordre du jour sur le même sujet, notre groupe souhaite faire une déclaration. Une déclaration qui pourrait s'intituler: «Une nouvelle fois l'UDC éternue et tout le monde attrape la grippe.»

Nous partirons du principe qu'il n'y pas un réel problème de mendicité à Lausanne, ni en Suisse de manière générale, même si l'UDC veut faire croire le contraire, comme sur d'autres sujets – voir l'affaire des quatre minarets, par exemple.

Cela dit, il faut évidemment combattre la pauvreté et la misère. La souffrance de vingt ou trente mendiants est réelle et ne peut laisser indifférent. Être né dans la grande pauvreté est très dur pour un enfant, comme pour ses parents.

Cependant, dès que nous entendons prononcer le terme «illégalité» associé à l'acte de mendier, et/ou qu'il faudrait «éradiquer» cette dernière, comme si on parlait d'une maladie, nous n'entrons pas en matière. La mendicité est le reflet d'une situation de pauvreté et d'exclusion qui touche notamment les Roms, également victimes de racisme et de xénophobie, particulièrement en Roumanie. Pour A Gauche Toute!, il n'est pas...

**Le président:** – (*Interrompt l'orateur.*) Monsieur Oppikofer, je vous interromps, nous évaluons ici la forme. S'il doit y avoir un débat sur le fond, il se fera à l'occasion d'un renvoi en commission. Je vous demande si vous avez quelque chose à dire dans la discussion préalable sur la forme.

**M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT):** – L'ordre du jour indique «discussion préalable». Je ne sais pas pourquoi vous voulez me couper la parole.

**Le président:** – Nous n'entrons pas en matière sur le fond, seulement sur le sujet. Si vous voulez faire valoir votre position, renvoyez ce postulat en commission où vous aurez tout loisir de la développer.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Puisque vous voulez appliquer le Règlement, l'article 63 dit: «*Au jour fixé, une discussion préalable est ouverte. La proposition est ensuite renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.*» Je ne vois pas pourquoi vous ne laissez pas notre collègue aller au bout de son intervention.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – En effet, il y a trois postulats qui vont dans le même sens. Je propose de renvoyer le mien en commission, avec les deux autres.

**Le président:** – Y a-t-il cinq membres de ce Conseil qui suivent cette proposition? C'est le cas. Cet objet sera renvoyé à une commission. Pour l'instant il est clos.

**Le président:** – Nous passons au point INI32, j'appelle M<sup>me</sup> Isabelle Mayor à cette tribune.

**Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consorts:**  
**«Mendicité à Lausanne: pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain»<sup>2</sup>**

*Développement polycopié*

Le phénomène de la mendicité s'est imposé comme une préoccupation de la population lausannoise, auquel il importe de chercher des solutions aussi constructives que possible. L'approche du problème doit dès lors clairement inclure les deux niveaux suivants:

1. *Les incidences multiples qu'entraîne la mendicité*, sur les mendiants eux-mêmes et sur l'environnement où ils évoluent. La plus inquiétante étant incontestablement celle sur les enfants lorsque ceux-ci sont utilisés à des fins de mendicité (enfants mendiant eux-mêmes, mais surtout enfants inertes dans les bras de femmes assises par terre); mais d'autres aspects sont régulièrement évoqués, tels que le malaise ressenti et exprimé par la population à la vue de la mendicité exogène, la situation sanitaire inacceptable des mendiants, la provenance de ces personnes, l'embarras des policiers sollicités par des habitants choqués à la vue de certaines situations dramatiques, les difficultés à faire appliquer certains règlements, ou les relations avec le Canton en la matière (notamment en ce qui concerne la protection de la jeunesse).
2. *Les solutions à apporter*: si les avis peuvent diverger quant aux solutions et aux règlements à mettre en place pour remédier autant que faire se peut à la problématique de la mendicité à Lausanne, une large palette de possibilités et de mesures complémentaires d'accompagnement existe néanmoins. Relevons ici quelques-unes

<sup>2</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 10), p. 96.

de ces possibilités : l'interdiction de la mendicité, l'interdiction stricte de l'utilisation d'enfants à des fins de mendicité, la scolarisation des enfants pendant que les adultes mendient, la création d'une unité sanitaire d'intervention d'urgence, un travail en amont, directement dans les pays de provenance des personnes mendiant sur le sol lausannois, etc.

Chaque «solution» a son lot d'avantages et d'inconvénients qu'il s'agit d'étudier au plus vite avec soin, dans une vision d'ensemble et avec un maximum d'exhaustivité.

La majorité des commissaires ayant traité du postulat Voiblet demandant «*l'étude d'un règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne conformément aux possibilités légales offertes par le Canton de Vaud*» est d'avis que **le problème de la mendicité mérite un traitement moins réducteur qu'une étude menée sous le seul angle de l'interdiction pure et simple**. Raison pour laquelle les soussignées demandent à la Municipalité :

- de mener une étude approfondie sur les tenants et aboutissants de la mendicité ;
- d'étudier et de proposer un maximum de solutions complémentaires et concertées avec d'autres instances compétentes en la matière (Canton, associations, polices, etc.), afin de trouver des réponses adéquates et réalistes à ce problème, des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain.

Par ailleurs, la mendicité étant un problème sanitaire et humanitaire avant d'être une question sécuritaire, les soussignées estiment que trois directions devraient étroitement collaborer pour le traiter, à savoir Sécurité sociale (leader), Sécurité publique, ainsi qu'Enfance, jeunesse et éducation.

Nous demandons que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité; si le Conseil communal devait toutefois décider de le renvoyer à une commission, la logique voudrait que celle-ci soit composée des mêmes membres que ceux ayant siégé le 21 janvier pour étudier le postulat Voiblet évoqué ci-dessus.

#### *Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts)** : – Je ne ferai pas durer le débat, nous en avons déjà longuement discuté en commission. Visiblement, nous aurons de nouveau un long débat dans une deuxième commission. Ce qui m'interpelle, c'est que nous avons encore reçu un quatrième postulat, ou motion, de M. Fracheboud sur le même sujet. Je me demande comment nous allons procéder. Parviendrons-nous à réunir une seule commission pour les quatre objets ? Je l'espère vivement, parce que nous avons déjà évoqué de nombreux points la première fois. Je ne sais pas comment cela va se passer, mais, pour éviter les redites et, autant que faire se peut, avancer le plus rapidement possible sur ce sujet, je demande que tout soit renvoyé à la commission qui a déjà siégé sur ce thème.

**Le président** : – Je vous remercie. Officiellement, vous demandez de renvoyer ce postulat à une commission. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette proposition ? C'est le cas. Cet objet est momentanément clos.

**Le président** : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour. Vous me pardonnerez de sauter quelques points pour passer à INI35, qui traite du même sujet. Les initiatives seront ainsi regroupées et, le Bureau y a d'ailleurs déjà songé, ces trois postulats seront renvoyés à une seule et même commission. Nous l'organiserons au Bureau. J'appelle M. Jean Tschopp à la tribune.

#### **Postulat de M. Jean Tschopp : «Situation des Roms à Lausanne : quel dispositif face à la mendicité et aux travaux illégaux des mineurs ?»<sup>3</sup>**

##### *Développement polycopié*

Un phénomène nouveau s'est développé en ville de Lausanne, encore inexistant il y a quelques années. Il touche à la situation d'extrême précarité de mineurs ressortissants de Roumanie (plus communément qualifiés de «Roms») ou d'autres pays d'Europe de l'Est. Cette situation semble s'exercer à deux niveaux. D'une part, les enfants de moins de 4 ou 5 ans, pas encore en âge d'être scolarisés sont mis en avant par leurs parents mendiants, voire infirmes. Il leur arrive parfois de passer toute la journée au même emplacement, assis ou couchés sur le sol, par des températures hivernales régulièrement en dessous de zéro. Selon les renseignements de la police municipale, ces mendiants et leurs enfants demeurent dans le périmètre du centre ville, à Chailly, aux Bergières, et parfois à Ouchy. D'autre part, selon les mêmes sources, d'autres mineurs en âge d'être scolarisés, exercent de petits travaux illégaux : nettoyage spontané de vitres de voiture à l'arrêt aux feux (Bourdonnette et avenue de Provence, notamment), distribution de petites cartes en échange d'argent (métro m1, notamment), etc.

Ces situations de mineurs placés dans des conditions d'extrême précarité à la limite ou en dehors de la légalité heurtent le sens moral. À tout le moins, nous pouvons supposer qu'ils n'agissent pas de leur plein gré et que, même si ce devait être le cas, leur statut de mineur commande qu'ils soient protégés, afin que cessent ces mises en danger. Ces agissements à répétition embarrassent les Lausannoises et les Lausannois. Quand ils se décident à prévenir les Autorités, ils sont souvent découragés de voir que pour plusieurs raisons leurs dénonciations demeurent sans suite.

Cette situation intervient en pleine *Décennie de l'inclusion des Roms* (2005–2015) décidée par neuf pays d'Europe centrale et de l'Est, avec le soutien de la Suisse, à travers

<sup>3</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 10), p. 97.

l'engagement de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Dans ce contexte, la DDC a investi Fr. 3,5 millions dans un *Fonds pour l'éducation des Roms*. Ce programme vise à l'intégration sociale et économique de cette minorité et se focalise sur les Municipalités à forte proportion de Roms. Il répond en cela aux préoccupations exprimées par le Conseil national, à travers son adoption du « Programme de soutien aux Roms », adopté le 6 mars 2009, à 96 voix contre 61.<sup>4</sup> C'est dans ce dispositif que doit s'insérer l'action de la Municipalité de la Ville de Lausanne. Il convient donc pour la Municipalité de s'associer à la DDC. Ses actions doivent être menées en partenariat avec les Municipalités de provenance des Roms immigrés à Lausanne et avec les représentants de la communauté Rom sur place. Les informations de la police communale lausannoise démontrent que l'essentiel des Roms proviendrait de la petite ville de Roumanie d'Urziceni de 17'000 habitants et située à 40 km de Bucarest. Par conséquent, la concentration des démarches de la Ville de Lausanne sur la Ville d'Urziceni pourrait rapidement produire des effets. En favorisant le développement socio-économique des Roms sur place, la Ville de Lausanne signifiera ainsi sa volonté de venir à bout de la mendicité rom et des travaux illégaux de mineurs à Lausanne. Dans une communauté rom hiérarchisée et très organisée (notamment grâce au recours aux technologies modernes), l'impact d'un déplacement d'une délégation municipale lausannoise sur place pour s'associer par exemple à l'inauguration d'une école pour les Roms ne doit pas être minimisé.

Au plan communal, il est utile d'observer ce qui se fait ailleurs. Ainsi en Angleterre l'adoption au niveau local de mesures de signalement et d'encadrement associées à des mesures coercitives ont produit des résultats tangibles (réduction de près d'un tiers de la pauvreté des enfants en Grande-Bretagne entre 1999 et 2007 sous le gouvernement du *Labour*<sup>5</sup>, désormais suivie par les Pays-Bas). Des résultats ont été rendus possible par l'idée selon laquelle « il y a toujours un pilote dans l'avion ». Tout signalement de quelque mineur que ce soit aux Autorités communales suppose l'orientation du mineur et de ses parents vers un tissu associatif compétent incluant notamment les réseaux associatifs roms actifs en ville de Lausanne, ou si nécessaire vers une structure de soin. Ce dispositif passe également par la pleine association du citoyen à sa mise en œuvre, avec la collaboration du Service de protection de la jeunesse (SPJ). Par conséquent, la perspective change. Au lieu d'envisager des sanctions contre le mendiant ou le mineur

travaillant dans l'illégalité, la responsabilité repose sur le citoyen ou le passant qui a l'interdiction de donner de l'argent au mineur. La plupart des spécialistes actifs en Roumanie et dans les autres pays d'où les Roms sont originaires, Direction du Développement et de la Coopération (DDC) inclus, soulèvent l'effet délétère de l'aumône aux mendiants. Pour les enfants, l'aumône les dissuade de se rendre à l'école et les entraîne souvent dans une spirale de pauvreté.

En conclusion, nous demandons au plus vite à la Municipalité de la ville de Lausanne :

1. *D'étudier plus en avant la situation des mineurs roms, de leurs parents mendiants et de leurs travaux illégaux, quant au fonctionnement de cette immigration, aux éventuelles implications d'organisations criminelles les pilotant et à ses effets en ville de Lausanne.*
2. *De s'associer à la DDC pour voir quelles actions sont possibles dans les villes d'Europe de l'Est à forte composante rom comme Urziceni (Roumanie) d'où on sait que provient la plupart des Roms en Ville de Lausanne, afin qu'en partenariat avec ces Villes la contribution au développement socioéconomique sur place endigue le phénomène migratoire.*
3. *De présenter au plan communal un dispositif de signalement, d'encadrement et de coercition (dissuasion, voire interdiction de l'aumône auprès d'enfants mendiants ou exerçant des travaux illégaux) en partenariat avec le milieu associatif rom en ville de Lausanne, le tissu associatif compétent, les réseaux de soin et le SPJ.*

#### *Discussion préalable*

**M. Jean Tschopp (Soc.)** : – Nous demandons le renvoi de mon postulat en commission afin de redonner à ce sujet sa dimension sociale et de rattacher tous les services compétents au traitement d'ensemble de ces divers postulats. Il s'agirait aussi d'envisager des pistes en Roumanie, dans les villes de provenance des mendiants roms.

**Le président** : – Merci. La discussion se poursuit. Une proposition de renvoi en commission est formulée. Est-ce que cinq membres de ce Conseil la soutiennent ? C'est le cas. Cet objet est temporairement clos.

**Le président** : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI33. J'appelle M<sup>me</sup> Knecht à cette tribune et j'ouvre la discussion préalable.

<sup>4</sup>Postulat « Programme de soutien aux Roms » (09.3006) du 19 janvier 2009.

<sup>5</sup>Sur la problématique des enfants sans domicile fixe, voir : Busch-Geertsema, Volker et Fitzpatrick, Suzanne, « Effective Homelessness Prevention? Explaining Reductions in Homelessness in Germany and England », *European Journal of Homelessness Association for Innovative Social Research and Social Planning*, Bremen, Germany/Centre for Housing Policy, University of York, UK, Volume 2, 12/2008 ; <http://eohw.horus.be/code/EN/pg.asp?Page1122>

Sur les mesures de réduction de la pauvreté des mineurs, immigrés en particulier et sur leurs résultats, voir aussi : Collin, Chantal, *Stratégie de réduction de la pauvreté au Royaume-Uni et en Irlande*. Division des affaires sociales et politiques du Canada, Bibliothèque du Parlement, PRB 07-28F ; [www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0728-f.htm](http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0728-f.htm)

**Postulat de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht et consorts :  
«Un Capitole pour une capitale»<sup>6</sup>**

*Développement polycopié*

Depuis quelques mois, la Direction et le Service de la culture ainsi que le nouveau directeur de la cinémathèque, Monsieur Frédéric Maire discutent de la possibilité d'installer la Cinémathèque suisse ou une antenne de celle-ci dans le bâtiment du cinéma Capitole. En ce début d'année, le sujet a de nouveau été évoqué et constituera probablement l'un des principaux dossiers pour la Direction de la culture, ce dont on ne peut que se réjouir.

En effet, ce projet est doublement positif, car il permet d'une part de sauvegarder le patrimoine que représente la salle du Capitole, et d'autre part de permettre à la Cinémathèque de développer ses projets.

**Le cinéma Capitole...**

Inauguré le 29 décembre 1928, le «Théâtre Capitole» (nom d'origine) abrite, dès ses débuts, un cinéma, mais son aménagement a également été prévu pour l'organisation de représentations et d'attractions de tout genre.

Pour répondre à la mode de l'époque, le Capitole est rénové à deux reprises : au début des années 1950 et surtout en 1959.

Côté patrimoine, le bâtiment a reçu la note 3 lors du premier Recensement architectural de 1975. Suite à une réévaluation, il a été inscrit à l'inventaire cantonal, pour l'ensemble, avec la note 2 en 1999. Il est ainsi non seulement indestructible mais soumis, pour toute rénovation, à autorisation du Conservateur cantonal des monuments et des sites. En outre, une servitude rend impossible toute extension en hauteur.

Le Capitole constitue l'une des deux plus anciennes et prestigieuses salles de notre ville, avec le Métropole. La disparition d'une dizaine de salles de cinéma en ville de Lausanne ces dix dernières années, fait de ce cinéma la dernière salle historique<sup>7</sup>.

De plus, avec ses 867 places, il est le plus grand cinéma du pays, taille inintéressante pour un cinéma «commercial»; sa préservation et le maintien d'une activité culturelle destinée à un large public ne peuvent donc compter que sur une volonté et un soutien des pouvoirs publics.

**... Une capitale du cinéma**

Côté Cinémathèque, l'intérêt n'est pas négligeable. Notre Cinémathèque suisse, ou Cinémathèque de Lausanne, n'est pas moins que la 6<sup>e</sup> cinémathèque du monde. Elle possède le

modeste patrimoine de 2,2 millions de photos, 230'000 affiches, 30'000 ouvrages et 70'000 films. Actuellement, ce patrimoine est éparpillé entre l'entrepôt de Penthaz, trop petit, et différents dépôts provisoires disséminés dans l'agglomération lausannoise. L'Office fédéral de la culture va financer l'agrandissement du dépôt de Penthaz afin de mieux protéger ce patrimoine et, dans ce cadre, il est prévu de numériser ou de digitaliser les objets, afin de les rendre accessibles à la consultation. La Cinémathèque pourrait donc avoir besoin de nouveaux espaces pour ouvrir son patrimoine à la consultation.

Si l'on envisageait la salle du Capitole comme deuxième spot de la Cinémathèque suisse, celle-ci pourrait développer, d'une part, un espace bibliothèque sur Montbenon, de même qu'un véritable centre d'images (fixes et mobiles) et un lieu de projections et/ou rétrospectives dans une salle prestigieuse telle que le Capitole. Une telle affectation du Capitole permettrait – de par sa dimension – de développer davantage de liens avec les écoles lausannoises, de proposer des expositions temporaires faisant mieux connaître au public le patrimoine d'affiches et d'objets, et en ferait une salle proposant des prix populaires tels ceux pratiqués aujourd'hui par l'institution de Montbenon.

**Un Capitole pour une capitale**

Actuellement, M<sup>lle</sup> Schnegg, la propriétaire du Capitole, se trouve devant de grandes difficultés financières et ne pourra pas attendre des années avant de remettre sa salle. Après 60 ans d'activité, «la petite dame du Capitole» attend d'être assurée de la survie de son cinéma, pour enfin prendre sa retraite, à 85 ans. Nous pensons que notre Conseil doit donner un signal clair à la Municipalité, afin qu'elle entreprenne rapidement les démarches nécessaires pour ne pas laisser disparaître le Capitole qui fait partie du patrimoine et de l'histoire culturelle de notre ville. Ainsi, nous demandons à la Municipalité:

- de procéder à l'achat du bâtiment sis à l'avenue du Théâtre 6 (parcelle N° 6069) à travers le crédit d'acquisition d'immeubles voté par notre Conseil le 23 janvier 2007<sup>8</sup>;
- d'évaluer l'opportunité de céder ce terrain à la Fondation de la Cinémathèque suisse par un droit de superficie ou par une location de celui-ci;
- d'examiner, en concertation avec la Fondation de la Cinémathèque suisse et le Canton de Vaud, les possibilités de cofinancement liées aux rénovations dudit bâtiment<sup>9</sup>.

<sup>6</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 10), p. 96.

<sup>7</sup>Le Bourg a fermé en 2001, les Palaces, le Lido, l'Eldorado et l'Athénée en 2003, le Romandie en 2004.

<sup>8</sup>Préavis N° 2006/52 *Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers*. BCC 2006-2007 (N° 10), pp. 68 ss.

<sup>9</sup>Dans l'édition du 4 janvier de *24 heures*, on apprenait, en effet, qu'à ce jour, les travaux de rénovation et de transformation sont estimés à près de Fr. 9 millions.



*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT) :** – Ce postulat, écrit avec M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz, demande que la Ville de Lausanne cherche, en collaboration avec la Cinémathèque, à reprendre le cinéma Capitole. C'est un sujet tout à fait d'actualité, voire urgent. C'est pourquoi nous demandons que ce postulat soit renvoyé directement en Municipalité.

**M. Gilles Meystre (LE) :** – Je demande qu'il soit renvoyé à une commission parce qu'il ouvre plusieurs pistes de réflexions qu'il serait nécessaire de mener en regard du Plan directeur de la culture.

**Le président :** – La discussion n'est plus demandée, elle est close. Nous nous trouvons en présence d'une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq membres l'acceptent? C'est le cas. Ce postulat sera renvoyé à une commission, dont M<sup>me</sup> Knecht fera partie de droit. Cet objet est temporairement clos.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour. INI34, motion de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, que j'appelle à cette tribune.

**Motion de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina :**  
« Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne »<sup>10</sup>

*Développement polycopié***But de la motion**

Par cette motion, les Verts visent à remettre la raison et le pragmatisme au centre de la réflexion et de l'action politiques en matière de sécurité. Ils demandent de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer une politique globale de sécurité urbaine. Cette politique devrait faire la part belle à une approche globale de toutes les problématiques de sécurité urbaine pour en finir avec « la tactique de saucissonnage » qui n'a pour effet que de diviser et de polariser la réflexion politique et de ralentir ou d'empêcher des mesures efficaces et cohérentes. Ainsi, il est demandé que les initiatives politiques touchant à la sécurité soient systématiquement traitées sous le chapeau d'une telle politique afin de « nouer la gerbe ».

**Vision politique de la sécurité**

A travers cette motion, les Verts en appellent à la raison au niveau du discours politique en partant de l'idée qu'il n'y a pas de réponses simples et immédiates et que les « bonnes mesures » dans le domaine ne devraient pas avoir de leur politique.

La sécurité doit d'abord être discutée dans ses deux dimensions. L'une, objective, qui se rapporte à la présence ou

à l'absence de dangers réels : la « sécurité réelle » ; et l'autre, subjective, qui se rapporte à ce qu'éprouve la population au regard de sa sécurité : le « sentiment de sécurité ». Ces deux dimensions doivent être considérées de la même manière, car trop souvent « le sentiment de sécurité » a été victime de déni ou d'exagération. Une société dont le sentiment de sécurité diminue est en passe de voir sa paix et sa cohésion sociales mises à mal. Aux yeux des Verts, la préservation de ces deux dernières est essentielle pour une société durable et une politique de sécurité urbaine éthique.

Ensuite, il convient de ne plus confondre le fait divers (dont l'appréhension de tout un chacun nous apprend des choses utiles pour travailler sur le sentiment de sécurité) avec les statistiques (qui nous renseignent sur la sécurité réelle). Une société qui confond le fait divers avec les statistiques risque de sombrer dans le délire sécuritaire.

Les Verts sont convaincus qu'une politique de sécurité doit s'inscrire dans une vision à long terme, mais pour laquelle il faut agir dès aujourd'hui. Ils sont notamment convaincus que l'action sur ce qui détermine la sécurité et le sentiment de sécurité, le plus en amont possible, est la plus probante et efficace. C'est pourquoi ils souhaitent éviter de se concentrer uniquement sur le bout de la chaîne de causalité (se focaliser sur la pointe visible de l'iceberg, comme le dealer au coin de la rue, ne permet pas de s'attaquer aux facteurs et aux causes qui font l'offre et la demande des stupéfiants).

Finalement, les Verts souhaitent que le « leadership » de la sécurité urbaine reste en main publique.

**Pragmatisme**

Cette politique devrait se concrétiser par un plan de mesures (cf. tableau) de promotion, de prévention et de répression ayant des effets sur le court, le moyen et le long terme et ne déplaçant pas spatialement les problèmes de sécurité.

Cette politique devrait être pérenne. Toutefois, il serait souhaitable qu'elle soit conçue comme limitée dans le temps (une législature) et qu'elle fasse l'objet d'une évaluation à la fin de chaque cycle. Ainsi, il serait possible de l'améliorer continuellement.

**Ressources**

Si la politique de sécurité urbaine est une priorité, il faut lui donner des moyens. Dans un souci de gestion efficace des deniers publics, l'idée n'est pas de venir gonfler le budget, mais de réallouer des ressources humaines existantes à cette politique (cf. tableau). Par ailleurs, pour le lancement du plan de mesures, la motion propose que des moyens actuellement disponibles soient réaffectés à cette politique de sécurité et que de nouveaux moyens soient libérés pour la suite de la mise en œuvre. Finalement, cette motion demande que la Municipalité soumette d'ici à fin 2010 un concept global de politique de sécurité urbaine pour Lausanne, ainsi qu'une proposition de plan de mesures à court, à moyen et à long terme.

<sup>10</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 10), p. 96.

**Plan de mesures de promotion, de prévention et de répression d'une politique de sécurité (quelques propositions)**

	Mesures de court terme	Mesures de moyen terme	Mesures de long terme
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désignation de l'Observatoire de la sécurité ou d'une autre entité comme <b>pilote de la politique de sécurité</b></li> <li><b>Désignation d'un répondant dans chaque direction</b> pour les questions de sécurité (inscription de cette tâche dans le cahier des charges des personnes en remplacement d'une autre tâche)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaboration accrue entre Villes pour <b>identifier les domaines où elles pourraient unir leurs forces. Lausanne pourrait inciter au moins les Villes romandes ou celles du bassin lémanique à collaborer</b>, car elle ne peut pas, à elle seule, tout résoudre</li> <li>Renforcement de <b>l'approche transversale</b> au sein de l'Administration dans la mise en œuvre de mesures grâce à la pérennisation de méthodes de travail déjà utilisées</li> </ul>	<p><b>Passage en revue des normes, de différents niveaux institutionnels</b>, qui touchent aux problématiques de la sécurité urbaine. afin d'examiner ce qu'il serait nécessaire de changer pour mettre en œuvre de manière efficace une politique de sécurité urbaine. Pour ce faire, la <b>Ville discute avec d'autres Villes</b> (préétude sur le domaine) <b>et/ou avec la Confédération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Récolte de données brutes qui éclaireront d'autres domaines que ceux traditionnellement prospectés pour la sécurité urbaine</li> <li>Travail avec des professionnels en relation directe avec le monde de la nuit par ex. afin de <b>recueillir « en temps réel » des données essentielles pour saisir les changements à l'œuvre dans une ville</b>. Commencer avec les chauffeurs de taxi par ex.</li> <li>Maintien d'un <b>bon niveau de statistiques</b> pour <b>informer régulièrement</b> en matière de sécurité réelle</li> </ul>
<b>Instrument et ressources</b>	Création de <b>tableaux de bord</b> pour suivre la politique de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Evaluation</b> de la politique à la fin de chaque législature et de manière intermédiaire</li> <li>Contribution de chaque direction à mettre dans « un pot commun » un montant (à définir) pour cette politique. Ainsi, le budget pourrait, comme l'ensemble de la politique à durée limitée, être rediscuté à chaque fin de cycle et ceci au regard de l'évaluation</li> <li>Poursuite des <b>enquêtes qualité de vie</b> menées auprès de la population qui nous renseignent, entre autres, sur le positionnement et la perception des questions de sécurité</li> </ul>	
<b>Formation</b>	<b>Formation continue</b> des sept répondants à la politique de la sécurité urbaine (CAS UNIGE p.ex.)	C'est essentiellement sur <b>le public cible des jeunes</b> que les mesures, notamment de formation, devraient être ciblées	<b>Soutien et incitation</b> (modalités à définir en complémentarité aux soutiens existants) à la <b>formation des jeunes</b> , car on sait que le manque de perspectives est un facteur qui pèse lourd « dans le passage à l'acte » délictueux
<b>Lausanne capitale de la nuit</b>	<b>Sous le leadership de la ville, « muscler les chartes signées par les discothèques »</b> : une personne qui sème le trouble, consomme de la drogue, se balade avec une arme dans un club est inscrite, dès sa deuxième incartade, sur une base de données conjointe à toutes les discothèques, à l'instar de ce qui existe pour les hooligans dans les stades	<b>Création d'une commission tripartite entre la Ville, les propriétaires de discothèques et les « jeunes gens »</b> afin de maximiser les dimensions culturelle et économique acquises par le développement de cette activité à Lausanne et minimiser les impacts négatifs engendrés par une telle activité	<b>Développer le travail d'intérêt général</b> à la place de la peine privative de liberté dans la perspective de développer la « <b>répression éducative</b> »
<b>Politique des quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques ainsi que répression et régulation du marché)</b>	<b>Relance massive de la prévention en milieu festif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>obligation faite à toutes les manifestations à Lausanne d'intégrer une prévention large</li> <li><b>Meilleure information sur certains types de stupéfiants, notamment la cocaïne</b> (cette dernière touche d'autres publics-cibles, ce qui demande d'autres manières de sensibiliser, d'informer)</li> </ul>	Lausanne incite le Canton (Office des écoles en santé) à redonner <b>une priorité forte à l'information en milieu scolaire</b> en remettant en place un dispositif de prévention	

## Plan de mesures de promotion, de prévention et de répression d'une politique de sécurité (quelques propositions)

	Mesures de court terme	Mesures de moyen terme	Mesures de long terme
<b>Agressions, rixes, bagarres de rue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Identification des points chauds</b> (là où les problèmes d'agressions, de rixes sont les plus fréquents) de la ville</li> <li>- <b>Intensification des contrôles</b> dans les points chauds</li> </ul>	<p><b>Soutien aux changements de statut des jeunes</b> qui commettent des actes délictueux. La criminalité chez les toxicomanes a chuté dès que l'on a changé leur statut, notamment en donnant un cadre médical leur permettant de ne plus commettre d'actes délictueux pour répondre à leurs besoins de dépendance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Requalification des points chauds de la ville</b> en commençant par ex. par le tunnel piétons de Chauderon, les escaliers entre rue des Terreaux/ place Bel-Air et rue de Genève</li> <li>- <b>Identification/cartographie des lieux clés à éclairer d'avantage</b> (en tenant compte des aspects énergétiques, environnementaux), car il y a un lien avec le sentiment de sécurité et la sécurité réelle. Un travail avec les commerçants pourrait avoir lieu afin d'examiner une collaboration pour utiliser la lumière des commerces pour éclairer la voie publique (modalités, incitations et compensation à imaginer)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de programmes proposant le <b>débat et d'autres instruments comme moyen de résolution de conflit</b></li> <li>- Intégration de la problématique de la <b>violence dans le milieu de la prostitution</b></li> </ul>
<b>Urbanisme</b>	<p><b>Participation de la population</b> à la création des espaces publics induisant une meilleure <b>appropriation</b>, une plus grande <b>identification</b> de/à l'espace et donc, un plus grand <b>respect</b> de ce dernier. Ceci afin de « créer des espaces où le délit est &lt; poursuivi &gt; dans et par les qualités spécifiques de l'espace, avant que ce délit ne puisse avoir lieu »</p>		<p><b>Intensification de l'intégration de la sécurité urbaine dans l'urbanisme</b> de la Ville sans céder à « l'urbanisme de la peur » qui privatise et fragmente encore plus l'espace (la Ville rachète du patrimoine bâti et fait des logements qui augmentent la mixité sociale ; à l'échelle d'un quartier, cette action peut faire baisser ostensiblement certains actes délictueux)</p>
<b>Information</b>	Construction d'un <b>site internet</b> pour le public-cible des jeunes ; les <b>16-20 ans</b> sont plus nombreux à être préoccupés par la sécurité et la criminalité (47,6 %)	<p><b>Développement des campagnes de sensibilisation et d'information de proximité</b> (pas de grandes campagnes d'affichage) dans des lieux de vie (magasin, café, poste, administration)</p>	<p><b>Passage en revue des procédures en vigueur afin de faciliter le transfert d'information (avec l'éthique nécessaire)</b> sur les personnes « potentiellement à risque de passer à l'acte délictueux », entre les divers professionnels (travailleurs sociaux hors murs, police etc.)</p>
<b>Participation</b>	Intégration de la thématique de la sécurité dans les <b>démarches participatives de Métamorphose</b>	Intégration de la thématique de la sécurité dans les démarches de <b>contrats de quartiers</b>	<p><b>Renforcement systématique de la consultation, de la concertation et du partenariat</b> avec la population, la société civile et les acteurs privés, induisant la <b>responsabilisation et la mobilisation de tous</b></p>
<b>Vidéosurveillance</b>	Intégration de la thématique de la sécurité dans les <b>démarches participatives de Métamorphose</b>		<p><b>Renforcement systématique de la consultation, de la concertation et du partenariat</b> avec la population, la société civile et les acteurs privés, induisant la <b>responsabilisation et la mobilisation de tous</b></p>
			<p><b>Implantation de la vidéosurveillance</b> (il en existe déjà une vingtaine à Lausanne) <b>en faisant reposer les choix sur ses dimensions stratégiques</b> (dans quels buts de prévention, de protection etc.), <b>politiques, partenariales</b> (la Ville doit susciter des partenariats avec les Communes voisines et les acteurs privés), <b>probantes (mettre des caméras uniquement là où cela a des effets probants comme pour la protection du patrimoine bâti, mais pas là où cela n'a pas d'effets comme pour l'enragement du deal de stupéfiants où le dispositif ne fait que déplacer spatialement le problème), juridiques</b> (respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles), <b>mais aussi éthiques</b> (dans l'usage de ce type d'instrument à toutes les étapes de mise en œuvre).</p>

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina (Les Verts):** – Nous avons beaucoup parlé de sécurité jusqu’à maintenant, mais de manière un peu segmentée et divisée. L’idée de cette motion est d’avoir une vision plus globale de la sécurité urbaine à Lausanne. Je propose de débattre de cette vision non segmentée dans le cadre d’une commission.

**M. Mathieu Blanc (LE):** – Au nom du groupe Lausanne-Ensemble, nous soutiendrons la demande de renvoi en commission, tout en formulant le vœu qu’après avoir réussi à reprendre diverses questions développées et formulées par les Libéraux-Radicaux et le PDC depuis de nombreuses années, les Verts et leurs alliés de la majorité arriveront aux mêmes conclusions à la fin des travaux de la commission.

**Le président:** – Une demande formelle de renvoi en commission est faite. Il faut cinq voix, il y en a bien assez, je vous remercie. Cet objet est momentanément clos.

---

**Le président:** – Je passe à la suite: INI36, j’appelle M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger à cette tribune pour son postulat.

---

**Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger:**  
«**Espace Riponne**»: la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés»<sup>11</sup>

*Développement photocopié*

**Grâce aux progrès de la médecine et à une meilleure hygiène de vie, les seniors ont une espérance de vie de plus en plus longue. Il leur appartient de continuer des activités, de participer à une vie sociale, de développer des nouveaux savoirs et de se rencontrer dans un lieu convivial ouvert à toutes et à tous.**

L’Espace Riponne, créé en février 2007 par Pro Senectute Vaud répond à cette exigence. Ce lieu est ouvert à toutes les associations, à toutes les personnes qui souhaitent y déployer des activités en faveur du maintien de l’intégration sociale des personnes retraitées de Lausanne et des environs. Il propose aux aînés une table à midi et de nombreuses activités afin de favoriser les rencontres.

Actuellement, Pro Senectute Vaud constate qu’elle ne peut pas à elle seule assurer la pérennité de l’Espace Riponne. Elle doit trouver des solutions et envisage notamment de mettre un terme partiellement ou totalement à l’exploitation de ce lieu de rencontre bien situé. En effet, la RPT (Confédération/Canton) et le report de charges entre la

Ville de Lausanne et le Canton de Vaud, ont pour conséquence que la gestion de cet espace devient trop lourde pour Pro Senectute Vaud.

Cette évolution présente une véritable occasion pour la Ville de Lausanne, car elle offre l’opportunité de concevoir, par l’intermédiaire d’une fondation, d’une coopérative ou d’une association, une Maison des seniors et des organisations actives en faveur des aînés située en plein cœur de la ville.

Nombreux sont les partenaires associatifs qui, à l’instar de Pro Senectute Vaud, pourraient être prêts à s’investir pour partager l’usage d’un espace et permettre une synergie autour d’un même lieu en faveur des retraités (par exemple l’Université Populaire, le Mouvement des aînés, Connaissance 3, la Ligue de Santé, Alzheimer section Vaud, la Fédération de sports pour les aînés, l’Ecole des Grands-Parents, l’Avivo, etc.). Ce lieu serait même propice pour développer des actions de formation destinées aux actifs de plus de 50 ans notamment pour les cours de préparation à la retraite, la promotion de la santé chez les seniors actifs ou encore l’encouragement à l’engagement bénévole.

Ce lieu pourrait devenir un centre d’activité identifié à la Ville de Lausanne et permettrait de proposer des consultations sociales, un lieu d’information et de formation, des activités de santé et de bien-être pour les personnes retraitées. Un nouveau concept autour d’un espace d’accueil avec le restaurant pourrait être développé, par exemple en s’orientant sur une cuisine saine, adaptée aux besoins des usagers. De surcroît, par l’augmentation de leur utilisation, cette synergie permettrait une meilleure rentabilité des locations de salles. A préciser que le Mouvement des aînés et la fondation Connaissance 3 (Université du 3<sup>e</sup> âge du Canton de Vaud) sont également locataires dans ce même immeuble. Tous deux disposent de petites salles de conférences ou de cours qui pourraient également être mises en réseau.

A Lausanne, plus de 15’000 personnes âgées vivent seules. En créant une maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés, à l’instar d’autres Villes romandes, notamment Genève, Neuchâtel et Bienne, la Ville de Lausanne disposerait ainsi d’un lieu permettant une offre explicite, clairement identifiée, extrêmement bien située au cœur de la ville avec une excellente accessibilité (m2, bus, parking) en faveur de sa population retraitée.

Au nom du Groupe socialiste ce postulat demande à la Municipalité de soutenir la création d’une Maison des seniors et des organisations actives en faveur des aînés en y intégrant l’appui du réseau associatif lausannois avec lequel la Direction concernée pourrait passer une convention afin de s’assurer que ce lieu fournisse prestations et animations utiles aux aînés de notre ville.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.):** – Ce postulat demande la création d’une Maison lausannoise des seniors et des

<sup>11</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 10), p. 97.

organisations actives en faveur des aînés. Vu la complexité du sujet et le nombre des partenaires concernés, je souhaite que ce postulat soit débattu en commission.

**M. Jean-François Cachin (LE):** – Je demande aussi le renvoi en commission. En outre, je souhaite que cette dernière siége dans les locaux de Pro Senectute.

**Le président:** – Une proposition de renvoi en commission est formulée. Y a-t-il cinq conseillers pour soutenir ce renvoi? C'est le cas. Il sera fait ainsi. Cet objet est momentanément clos.

**Le président:** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour. Je me permets de sauter les initiatives 37, 40 et 41, M. Charles-Denis Perrin, actuellement en voyage à l'étranger, étant excusé pour cette séance. Je passe à INI38 et j'appelle à cette tribune M<sup>me</sup> Elisabeth Müller.

**Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller:**  
«Les DDPs à qui et pour quoi?»<sup>12</sup>

#### *Développement polycopié*

La Commune de Lausanne accorde une partie des terrains dont elle est propriétaire en droit de superficie (droit distinct et permanent de superficie, DDP). C'est, en particulier, ce qu'elle se propose de faire dans le programme de construction «3000 logements» et le projet «Métamorphose». Ces projets ont pour but de créer des logements en réponse à la forte demande actuelle et future. Des dizaines d'hectares vont ainsi être distribués parmi les derniers terrains constructibles que possède la Ville. Il est essentiel que les superficiaires soient choisis avec soin pour, d'une part, éviter que certains maîtres d'œuvre soient favorisés et, d'autre part, adapter le mieux possible les nouvelles constructions aux besoins.

Quels sont donc les appartements qui manquent le plus à Lausanne? Les logements subventionnés ou à loyer contrôlé, d'abord. Pour cette raison, un pourcentage donné des «3000 logements» et des logements de «Métamorphose» entreront dans ces catégories. En ce qui concerne les appartements à loyer libre, ce sont ceux destinés aux familles qui font le plus défaut dans notre ville. J'entends par là des appartements vastes et d'un loyer raisonnable. Pour réaliser ce genre de logements, la Ville aurait, à mon avis, avantage à confier ses terrains à des coopératives de locataires. Ce sont, comme je le mentionnais dans un postulat<sup>13</sup>, des coopératives d'habitation constituées par les locataires eux-mêmes. Elles sont sans but lucratif, donc les loyers restent aussi bas que possible et, comme les loca-

taires décident, ils choisiront automatiquement la taille d'appartement qui leur convient. Par contre, d'autres maîtres d'œuvre comme les caisses de pension, les sociétés immobilières ou même les fondations ont plutôt tendance à construire des appartements petits et chers pour atteindre un rendement plus élevé. Donc, ce n'est pas à eux que les terrains de la Ville doivent aller en priorité, au contraire. D'ailleurs, du fait de leur capacité financière, ces organismes peuvent construire sur des terrains privés.

Le Conseil communal se prononcera sur les DDPs accordés dans le cadre des projets susmentionnés. Lorsqu'il examinera une nouvelle demande, il serait souhaitable qu'il puisse vérifier que le superficiaire n'a pas déjà bénéficié de nombreux autres DDPs et que les types d'appartements proposés ne se retrouvent pas déjà en grand nombre dans les DDPs antérieurs. Il serait également souhaitable que le Conseil communal puisse, lors de l'examen d'un nouveau droit, faire le point sur les logements réalisés pour éventuellement demander des mesures complémentaires.

Je demande donc que, lorsqu'ils se penchent sur une nouvelle demande de DDP relative aux projets «3000 logements» et «Métamorphose», les conseillers communaux disposent d'une récapitulation des DDPs déjà attribués. Cette récapitulation comprendra les informations suivantes:

- nom des superficiaires en les classant dans trois groupes: organisations se vouant à la construction de logements subventionnés ou à loyer contrôlé, coopératives de locataires, autres;
- types de construction réalisés (bureaux ou ateliers, appartements subventionnés ou à loyer contrôlé, appartements pour étudiants ou personnes âgées, appartements loués sur le marché libre, PPEs). S'il s'agit d'appartements à loyer libre, sont-ils petits ou grands, leur loyer est-il dans les normes ou élevé?

Je demande que ce postulat soit directement transmis à la Municipalité.

#### *Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts):** – Dans les programmes 3000 logements et Métamorphose, la Ville accordera des dizaines d'hectares en droit de superficie. Il convient de distribuer ces terrains constructibles judicieusement, avec discernement. Pour faciliter le travail, je demande à la Municipalité qu'avant chaque discussion de nouveau droit de superficie les conseillers communaux disposent d'une récapitulation de tous les droits de superficie déjà accordés dans le cadre de ces projets, avec le nom du superficiaire et les aménagements réalisés sur ces terrains. Je demande que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE):** – LausannEnsemble trouve ce postulat très intéressant et souhaite donc obtenir un peu plus d'explications dans une commission.

<sup>12</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 11), p. 191.

<sup>13</sup>BCC 2007, N° 13/2, p. 353.

**Le président :** – Le renvoi en commission est formellement demandé. Est-ce que cinq membres de ce Conseil l'acceptent? C'est le cas. Il sera fait ainsi. Cet objet est momentanément clos.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour : INI39. J'appelle à cette tribune M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et j'ouvre une discussion préalable.

**Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz : « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance »<sup>14</sup>**

*Développement polycopié*

L'été passé, le syndicat UNIA lançait une campagne pour dénoncer publiquement plusieurs cas concrets de violations des conditions conventionnelles de travail dans des entreprises de coffrage et de ferrailage dans le canton<sup>15</sup>.

En novembre 2009, un reportage effectué par *L'Hebdo*<sup>16</sup> dénonçait, entre autres, un système de recrutement de la main d'œuvre d'un autre temps, pratiqué par certaines entreprises sous-traitantes de coffrage et de ferrailage.

Ces différentes situations sont toutes en lien avec le phénomène de la sous-traitance dans le secteur de la construction qui s'est considérablement développé ces dernières années<sup>17</sup>.

Le marché du ferrailage et du coffrage est constitué de petites entreprises qui sont systématiquement mises en concurrence par les entreprises qui sous-traitent avec une énorme pression sur les prix qui se traduit inévitablement par une sous-enchère sur les conditions de travail : 60% des travailleurs ne sont pas déclarés aux assurances sociales, et les salaires se situent souvent 20% à 40% en dessous du minimum conventionnel<sup>18</sup>. De plus, phénomène courant, l'ouverture et la faillite à répétition d'entreprises laissent de nombreux travailleurs sans salaire du jour au lendemain.

La situation qui prévaut sur le marché du coffrage et du ferrailage met une fois de plus en évidence la nécessité de mieux contrôler les conditions de travail en lien avec le phénomène de la sous-traitance. Il en va du respect des conditions de travail, d'une situation saine à Lausanne et dans le canton ainsi que de la santé de nos assurances sociales.

<sup>14</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 11), p. 191.

<sup>15</sup>Articles du *Temps*, 27 juin 2009.

<sup>16</sup>Dossier de *L'Hebdo* N° 46, Travail au noir, les chantiers du scandale.

<sup>17</sup>D'après *L'Hebdo*, en 2008, on comptait quarante-huit sociétés vaudoises actives dans le coffrage et le ferrailage. Dix ans plus tôt, elles n'étaient que six. Trente ans auparavant, le canton de Vaud comptait trois sociétés dans ces secteurs du bâtiment.

<sup>18</sup>Le salaire horaire minimal constaté par UNIA dans les branches du coffrage et du ferrailage est de Fr. 16.–, contre un minimum de Fr. 25.35 inscrit dans la Convention collective nationale.

Enjeu important par conséquent pour Lausanne et pour le Canton de Vaud, ce dernier s'est saisi du dossier à travers un postulat similaire à celui-ci déposé au Grand Conseil<sup>19</sup>. Le Conseil d'Etat sera appelé à le traiter prochainement.

La Ville de Lausanne fait régulièrement appel à des mandataires pour réaliser certains grands projets. Avec la réalisation du projet Métamorphose, d'importants et de nombreux chantiers débuteront bientôt dans notre ville. Dans ce contexte, le présent postulat demande donc à la Ville de Lausanne de :

- Dresser un état des lieux sur la situation qui prévaut à Lausanne en matière de violations des conditions de travail et de salaire en lien avec le phénomène de la sous-traitance et une évaluation des moyens dont dispose aujourd'hui l'Autorité publique pour effectivement contrôler les conditions de travail dans les entreprises sous-traitantes et faire respecter les conventions collectives ainsi que les dispositions légales (LTr et UN notamment).
- Définir un plan d'action visant à lutter contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance. Dans ce cadre, il conviendra notamment d'envisager :
  - \* un renforcement des contrôles des sous-traitants, d'une part lors des procédures d'attribution de marchés publics par la Ville, et d'autre part par les entreprises adjudicataires ;
  - \* l'introduction du principe de responsabilité solidaire du soumissionnaire avec ses sous-traitants par voie contractuelle dans le cadre des appels d'offre de la Ville, y compris hors du cadre de la Loi sur les marchés publics.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.) :** – Je n'ai rien à ajouter à mon texte. Comme vous l'avez lu, ce postulat demande de dresser un état des lieux de la situation qui prévaut à Lausanne en matière de violation des conditions de travail et de salaire en lien avec le phénomène de la sous-traitance. Il demande d'autre part de définir un plan d'action visant à lutter contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance. Cela en envisageant deux pistes. Renforcer d'abord les contrôles des sous-traitants, d'une part, lors des procédures d'attribution de marchés publics par la Ville et, d'autre part, des entreprises adjudicataires. Introduire ensuite le principe de responsabilité solidaire du soumissionnaire avec ses sous-traitants par voie contractuelle dans le cadre des appels d'offre de la Ville, y compris hors du cadre de la Loi sur les marchés publics.

Puisqu'une commission du Grand Conseil a accepté à l'unanimité un postulat socialiste allant dans ce sens, en reprenant exactement les termes de mon postulat, je demande le renvoi de celui-ci à la Municipalité.

<sup>19</sup>Postulat Grégoire Junod et consorts pour un plan d'action de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance. Celui-ci a été pris en considération à l'unanimité de la Commission (Rapport du 4 janvier 2010).

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE):** – Malgré la décision du Grand Conseil, pour lequel j’ai le plus grand respect, je demande, au nom de LausanneEnsemble, conformément à l’article 63 de notre Règlement, le renvoi de ce postulat à une commission. Il soulève en effet de nombreuses questions.

**Le président:** – Une proposition de renvoi à une commission est formulée: cinq personnes acceptent-elles ce renvoi? C’est le cas. Cet objet est momentanément clos.

**Le président:** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI42. J’appelle à cette tribune M<sup>me</sup> Isabelle Truan pour une discussion préalable sur sa motion.

**Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan: «Pour une délégation représentative des membres du Conseil communal dans les conseils d’administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne»<sup>20</sup>**

*Développement polycopié*

**1. Leurs droits de représentativité**

Durant cette législature, notre Conseil communal s’est vu voter des crédits extraordinaires pour combler des déficits ou sauver de la faillite des sociétés, en l’occurrence une fondation publique (Fondation des musiques actuelles/Docks) ou le transfert de patrimoine immobilier lausannois pour combler la mauvaise gestion d’une caisse de pension (Ville de Lausanne).

Bref, c’est donc bien la responsabilité du Conseil communal qui est engagée lorsque celui-ci doit couvrir, par un crédit ou un transfert, une mauvaise gestion d’une société appartenant à la Ville. Pour mémoire, ce n’est pas la première fois qu’une Commune est mise sous tutelle par le Canton pour ne pas savoir gérer son patrimoine.

La responsabilité de la mauvaise gestion n’incombe par conséquent non seulement à l’Exécutif d’une Commune mais aussi à son Législatif.

**2. Une leçon à tirer**

Des crises comme celle des Docks ou celle de la Caisse de pensions de la Ville, etc. auraient pu être traitées à temps si la représentativité du Législatif avait été assurée dans les conseils respectifs, non pas parce que le conseiller communal est un expert, mais parce qu’étant lui-même un relais, le dysfonctionnement aurait pu être soulevé à temps pour intervenir.

**3. Un exemple parmi d’autres**

Certains conseils d’administration comme celui de la FLCL (Fondation lausannoise pour la construction de logements) sont composés de membres de l’Administration communale et du Conseil communal, ces derniers représentant leur groupe politique.

Les affaires traitées par cette fondation tiennent compte des divers avis émanant des membres du Conseil communal; beaucoup d’impasses ont été décantées à ce niveau, en connaissance de l’avis des groupes où des propositions nouvelles ont trouvé des consensus, le bon fonctionnement de la fondation étant ainsi assuré.

**4. Un premier pas**

Etant déjà intervenue à cette tribune pour que chaque parti du Conseil communal se retrouve avec une représentation dans les conseils d’administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne, j’ai eu la grande satisfaction de constater que la Municipalité a suivi dernièrement ma proposition, bien que partiellement.

En effet, la nouvelle société SILL (Société immobilière lausannoise pour le logement SA) qui a remplacé l’ancienne coopérative Colosa pour gérer le patrimoine de la Caisse de pensions, s’est vu nommer un Conseil d’administration dans lequel chaque groupe politique élu au Conseil communal est représenté par un membre issu de ses rangs.

Le seul bémol est que les délégués des partis ont été choisis directement par la Municipalité et non nommés sur proposition de ces derniers, ce qui rend le choix arbitraire: ce n’est pas à la Municipalité de décider «qui est le bon représentant», mais aux partis de le désigner.

Libre à la Municipalité de ratifier ou pas.

**5. La nomination des membres de l’Administration communale**

Il en va de même pour les représentants de l’Administration communale nommés par la Municipalité. Il arrive très souvent de voir nommés dans les conseils d’administration des fondations ou des sociétés de la Ville de Lausanne le municipal et son chef de service ou le chef de service et son adjoint ou collaborateur.

Ainsi, les rapports de dépendance hiérarchique des uns vis-à-vis des autres ne favorisent pas nécessairement l’autonomie d’action d’un administrateur.

Cette forme de représentation est sujette à caution et peu efficace.

Par cette motion nous souhaitons:

- I. que la représentation de tous les groupes politiques du Conseil communal soit assurée auprès des conseils d’administration des sociétés et des fondations appartenant à la Ville;

<sup>20</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 12/I), p. 262.

- II. que les membres de cette représentation soient désignés sur proposition des groupes politiques du Conseil communal. La Municipalité, à qui en dernier ressort incombe la tâche de nommer les membres des conseils d'administration, peut refuser une proposition ;
- III. que lors de nominations de représentants de l'Administration communale soit évité le rapport de dépendance hiérarchique.

#### *Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE) :** – Je demande que la délégation des membres du Conseil communal dans les conseils d'administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne soit représentative. Je souhaite que cette motion passe par une commission.

**Le président :** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée. Nous avons une demande formelle de renvoi en commission. Est-elle soutenue par cinq personnes ? C'est le cas. Cette motion sera renvoyée à une commission. Cet objet est momentanément clos.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI43. Madame Sophie Michaud Gigon, nous vous attendons pour la discussion préalable sur votre motion.

#### **Motion de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon :** « Le tri des déchets de 7 à 77 ans »<sup>21</sup>

#### *Développement photocopié*

D'ici à 2011, des mesures renforcées de sensibilisation au tri des déchets doivent avoir été entreprises. Si le résultat s'avérait peu satisfaisant d'ici là, la taxe au sac serait alors introduite. C'est ce qu'a décidé le Conseil communal en sa séance du 3 février 2009, suivant le rapport de la Commission permanente de politique régionale. Les infrastructures facilitant le tri jouent un rôle essentiel pour déclencher et renforcer la volonté des habitantes et habitants lausannois de faire un effort supplémentaire en faveur d'un tri plus respectueux de l'environnement.

Dans ce contexte donné d'efforts de sensibilisation et de facilitation du tri, deux domaines d'intervention bien distincts méritent une action appuyée de la part de la Ville.

#### **Infrastructure manquante dans les écoles**

La Ville a mis sur pied un excellent matériel de sensibilisation à la production des déchets et à leur tri à l'adresse des écoliers lausannois. Dommage toutefois qu'ils ne puissent mettre en pratique ce qu'ils viennent d'apprendre directe-

ment dans le lieu où ils sont le plus souvent : les bâtiments scolaires. De l'école enfantine à la neuvième année, un enfant a l'occasion durant onze ans de pratiquer à l'école un tri des déchets exemplaire, pour autant que les bâtiments scolaires soient munis des poubelles adéquates (papier, verre, PET, alu). Ayant intégré ces réflexes, c'est d'autant plus facilement qu'il répétera ensuite ces bonnes pratiques à la maison et sera même le moteur éventuel de changements domestiques.

#### **Absence de poubelles dans son immeuble d'habitation ainsi qu'auprès des gros distributeurs**

Certains immeubles ne sont équipés d'aucune poubelle, à l'instar de l'immeuble situé à la rue des Amis 7. Dans ce cas précis, le camion ne passe que deux fois par semaine pour ramasser le papier et les sacs de poubelle. En revanche, aucune solution n'est prévue pour le verre ou les déchets végétaux.

Le problème se pose également pour l'aluminium auprès des grands distributeurs. Prenons comme exemple la rue Marterey : les grands distributeurs de ce quartier ne mettent aucune poubelle pour l'aluminium à disposition. Or c'est un moindre effort, que ces grands distributeurs effectuent d'ailleurs dans d'autres quartiers. La déchèterie mobile ne passant qu'une fois par mois, les habitants de ce quartier soucieux de trier l'aluminium se découragent.

La présente motion demande dès lors à la Municipalité :

- d'équiper de poubelles de tri l'ensemble des bâtiments scolaires et de donner connaissance à notre Conseil d'un échéancier pour ce projet ;
- d'accompagner l'installation des poubelles de tri par un événement ou un suivi pédagogique afin de renforcer l'intérêt des écoliers ;
- de tenir notre Conseil au courant des premiers résultats d'un tel projet en matière de sensibilisation et de mise en pratique par les élèves ;
- de développer un système d'incitation probant afin que les propriétaires d'immeubles rallient cette cause et mettent à disposition de leurs locataires des poubelles de tri ;
- de renforcer la prise de conscience et l'intérêt des locataires au moment de la pose de poubelles de tri et de rendre cette démarche accessible en plusieurs langues ;
- d'inciter les grands distributeurs à mettre à disposition un petit endroit de récupération de l'aluminium et, si cela devait encore leur être précisé, du PET et des piles.

Je souhaite que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité.

#### *Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) :** – Cette motion demande à la Municipalité d'accélérer la sensibilisation et l'installation d'infrastructures pour le tri des déchets.

<sup>21</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 12/I), p. 262.



Comme vous savez, nous avons des échéances dans ce domaine. Cette motion propose des pistes assez simples que la Municipalité pourrait mettre directement en œuvre. Je demande donc qu'elle soit renvoyée directement à la Municipalité.

**Le président :** – La discussion préalable se poursuit. Elle n'est pas demandée, elle est close. Conformément à la demande de M<sup>me</sup> la motionnaire, elle sera renvoyée directement à la Municipalité. Cet objet est temporairement clos.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la motion de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon : « Le tri des déchets de 7 à 77 ans » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour et j'appelle à nouveau à cette tribune M<sup>me</sup> Elisabeth Müller pour la discussion préalable sur sa motion.

#### **Motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Le contournement de la place de la Sallaz : des millions dépensés sans raison ? »<sup>22</sup>**

##### *Développement polycopié*

Dans sa séance du 2 février dernier, notre Conseil a accepté à contrecœur une demande de crédit complémentaire pour la construction du Centre intercommunal de logistique de Malley. Dans le cas du contournement de la place de la Sallaz, la surprise pourrait être bien plus désagréable.

Le contournement de la place de la Sallaz doit permettre de libérer cette place du trafic de transit motorisé et de la réserver, avant tout, aux transports publics et aux piétons. Le trafic de transit motorisé sera donc dévié, d'une part, sur une nouvelle route longeant le versant est du Vallon du Flon et, d'autre part, sur les routes de la Feuillère et d'Oron. Les travaux relatifs à ce contournement et leur coût sont décrits et chiffrés dans deux rapports-préavis adoptés par le Conseil communal les 27 juin 2006 et 26 août 2008<sup>23</sup>.

Plusieurs conseillers communaux et de nombreux riverains avaient exprimé de sérieuses réserves quant au bien-fondé de ce projet. Mais la Municipalité s'était défendue avec

force : il y avait urgence ; avec la mise en service du m2 et du nouveau réseau des tl, la cohabitation du trafic de transit et des transports publics sur la place n'était plus possible. Et les conseillers communaux, dans leur majorité, s'étaient laissé convaincre.

Or, suite à des recours (le dernier a été déposé, il y a peu, auprès du Tribunal fédéral), le contournement de la place de la Sallaz n'a pas encore pu être réalisé. Le trafic de transit motorisé continue d'utiliser la place comme par le passé. Et l'on s'aperçoit que, contrairement à ce que prétendait à l'époque la Municipalité, la cohabitation avec les transports publics est possible.

Ce retard dans la réalisation dudit contournement va probablement entraîner un renchérissement important du projet. Pire encore, on peut aujourd'hui vraiment douter de son utilité. Dans ces conditions, je demande que nous réexaminions la question. Plus précisément, je demande :

- 1) avant que les travaux concernant le contournement de la place de la Sallaz ne commencent, que leur coût soit actualisé et soumis à nouveau à notre Conseil pour approbation ;
- 2) qu'une alternative à ce contournement soit présentée au Conseil. Je proposerais, par exemple :
  - la construction d'une simple route privée communale reliant le nord de la place de la Sallaz à l'usine Tridel et aux Ateliers et magasins de la Ville. Cette route pourrait accessoirement être ouverte aux usagers du parking prévu à l'ouest de la station du m2 ;
  - des ajustements en ce qui concerne les itinéraires des bus passant par la Sallaz, de façon à réduire le nombre de rebroussements. Par exemple, la prolongation de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud, en remplacement du tronçon est de la ligne 41 ;
  - un aménagement de la place de la Sallaz permettant la cohabitation harmonieuse des voitures en transit, des transports publics, des vélos et des piétons.

##### *Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) :** – En 2006 et en 2008, nous avons accepté deux crédits pour réaliser le contournement de la place de la Sallaz, c'est-à-dire libérer cette place du trafic de transit motorisé. Jusqu'à maintenant, ce contournement n'a pas pu être réalisé à cause de différents recours. Dans ma motion, je demande qu'avant que les travaux ne commencent le coût de ce contournement soit actualisé. Je demande en second lieu qu'une alternative au contournement soit élaborée par la Municipalité et présentée au Conseil, car depuis la mise en place du réseau tl 08, on a pu observer que les bus et le trafic de transit peuvent cohabiter sur la place de la Sallaz, contrairement à ce que la Municipalité affirmait. Je demande que cette motion soit directement renvoyée à la Municipalité.

<sup>22</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 12/I), p. 262.

<sup>23</sup>BCC 2006, N° 19, pp. 1072-1155 ; BCC 2006, N° 20/I, pp. 1172-1186 ; BCC 2008, N° 1, pp. 19-63.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) :** – Cette motion me fait rêver. Madame Müller, vous appartenez au même parti que M<sup>mes</sup> Mayor et Thorens, qui avaient déposé une motion à l'époque. Nous avons trouvé un consensus droite-gauche pour qu'il n'y ait plus de véhicules sur cette place. Donc je tombe des nues et je souhaite que cette motion, dont j'espère d'avance qu'elle sera classée, soit renvoyée en commission.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Le Tribunal fédéral n'ayant pas octroyé l'effet suspensif, cette décision de votre Conseil est maintenant définitivement exécutoire. Je sais que, pour certains, tout ce qui existe d'un point de vue légal n'a strictement aucune importance... Il se trouve qu'ici c'est une décision exécutoire. Et nous sommes un Exécutif. Donc nous ne nous mettrons pas à réfléchir encore six, neuf ou douze mois pour ouvrir un nouveau droit de recours à je ne sais qui et recommencer le cycle.

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – J'ai sous les yeux le communiqué de presse de la Municipalité auquel vient de faire allusion M. Brélaz, relatif à la décision du Tribunal fédéral de refuser l'effet suspensif pour la construction de la route de contournement de la Sallaz. Il s'agit d'un véritable déni de la réalité. Une réalité dans laquelle on constate que la place de la Sallaz fonctionne parfaitement sous l'effet suspensif. Le Tribunal fédéral cautionne une opération où le gaspillage des deniers publics est inévitable si cette route se construit. Pourtant d'autres solutions existent, bien meilleures, par ailleurs déjà suggérées devant notre Conseil. On constate en effet que les assertions – et ça c'est une réalité – sur l'impossibilité des rebroussements des transports publics à la Sallaz avec l'arrivée du m2, des assertions servies par divers municipaux dans leurs groupes respectifs et devant notre plenum, étaient tout simplement des contrevérités. Au vu notamment du fonctionnement réel de ces rebroussements. Donc même si c'est exécutoire, cela ne veut pas dire que ça doit être exécuté, mais que cela peut l'être. Tous les bons dictionnaires nous le diront et je rappelle ceci à M. notre syndic.

Je souhaite donc que la Municipalité tienne maintenant compte de la réalité, davantage que le Tribunal fédéral, et ne commence au moins pas les travaux avant que le Conseil communal ait rendu sa décision suite aux conclusions de la commission qui étudiera la motion de M<sup>me</sup> Müller.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Très respectueusement, je vous fais remarquer que nous sommes dans la discussion de fond. Tant M. le syndic que mon préopinant sont intervenus sur le fond. Vous n'avez pas jugé utile de les interrompre et je le note.

Quant à moi, je n'interviendrai que sur la forme, c'est-à-dire le cheminement de cette motion. Il m'apparaît nécessaire qu'elle soit renvoyée directement à la Municipalité parce qu'il faut que celle-ci se détermine sur la motion avant que des états de fait soient créés à la Sallaz. Je ne comprends pas celles et ceux qui voudraient envoyer cette

motion en commission, ce qui va faire durer encore les choses alors qu'il y a des décisions politiques rapides à prendre.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Au risque de décevoir certains, je rappelle que, suite à un premier jugement du Tribunal cantonal à propos des permis de construire, nous avons dû passer une deuxième fois devant votre Conseil. A cette occasion, comme l'aménagement avait débuté, l'argument que ça fonctionne très bien a été évoqué. Plusieurs groupes de votre Conseil ont clairement dit qu'il s'agissait d'aller de l'avant pour réaliser ensuite, en toute connaissance de cause, la place piétonne prévue. Peut-être moins qu'aujourd'hui, deux ans plus tard, mais dans des délais raisonnables par rapport au processus de mise en service de la place de la Sallaz actuelle. Votre Conseil a confirmé cette décision une deuxième fois lorsqu'il a fallu lever certaines oppositions. A l'évidence, nous avons ici affaire à ce que M. Santschi pourrait appeler « une volonté très claire de ne pas tenir compte de l'avis du Conseil communal », comme il nous le dit à propos d'autres domaines. Il vous suffit de consulter les PV du Conseil communal pour le vérifier : cela ne s'est pas passé des mois avant la mise en service du système actuel, mais juste après.

La commission paraît toutefois la meilleure solution pour que vous puissiez vérifier ce que je viens d'affirmer. D'autre part, et je le regrette pour certains, nous en sommes au stade où la décision est exécutoire. Si quelqu'un veut aller au Tribunal pour contester ce caractère, il peut le faire, mais à ses risques et périls.

**Le président :** – Trois intervenants sont annoncés. Je vous rappelle, comme l'a dit notre collègue Dolivo, que nous traitons de la forme et non du fond.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – Je voulais dire la même chose. Je rappelle à nos amis Verts que les autres groupes de ce Conseil ont ce qu'on appelle des séances de groupe, où ils discutent de divers sujets.

**M. Raphaël Abbet (UDC) :** – Compte tenu de tout ce qui a été dit, et pour éviter que nous discussions de ce projet encore en 2020, je propose le classement de cette motion.

(« On ne peut pas ! », s'exclame la salle. Rumeurs.)

**Le président :** – Nous ne pouvons pas la classer purement et simplement. Auparavant, nous devons l'envoyer à une commission, qui décidera et rapportera devant ce Conseil.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – C'est ce que je voulais rappeler. D'autre part, la Municipalité ne pouvant pas, elle, demander que cette motion soit classée – M. le syndic dit que oui –, il me semble que c'est plutôt au Conseil de le faire. C'est pourquoi je soutiens la demande de M<sup>me</sup> Fiora de renvoyer cette motion à une commission afin qu'elle puisse la classer.

**Le président :** – La demande formelle d'un renvoi en commission est faite, est-ce que cinq membres soutiennent cette proposition? C'est le cas. Cet objet est momentanément clos.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, le point INI45. J'appelle à cette tribune M. Jean-Charles Bettens pour la discussion préalable.

**Postulat de M. Jean-Charles Bettens :**  
**« Pour un transfert du parking deux-roues de la place Pépinet à la rue Pépinet »<sup>24</sup>**

*Développement polycopié*

Le 8 décembre 2009, par un article de presse, nous apprenions que la Ville de Lausanne a accepté la demande présentée, entre autres, par Nature & Découverte et qu'elle enlèvera d'ici au printemps 2010 les quarante-six places deux-roues – dont neuf le sont déjà – qu'elle avait créées il y a trois ans sur la place Pépinet. Cette information a été confirmée le jour même en séance du Conseil communal suite à la question orale d'un conseiller.

L'occasion paraît donc opportune pour se pencher sur le problème du stationnement des véhicules à deux roues au centre ville et formuler quelques propositions allant dans ce sens. Par deux-roues, nous entendons les bicyclettes, les cyclomoteurs, les scooters et les motos. En conséquence et pour ne pas pénaliser les conducteurs de deux-roues qui, à la place Pépinet, trouvaient des places adéquates au centre de la ville, nous proposons de les transférer de quelques mètres, à savoir à la rue Pépinet en supprimant le stationnement bilatéral des voitures et en aménageant les places nécessaires à gauche dans le sens de la descente, perpendiculairement à l'immeuble des Portes de Saint-François. La distance linéaire disponible est d'environ 80 mètres, ce qui permettrait de doubler pratiquement les possibilités de parking par rapport à la situation actuelle. Considérant que la rue Pépinet présente une certaine pente et que le stationnement des deux-roues pourrait, en l'état, créer quelques problèmes, nous suggérons que la partie de la chaussée qui serait utilisée soit aménagée en paliers successifs à l'exemple de la rue du Grand-Saint-Jean ou de la rue Saint-Laurent. Cette reconstruction ayant pour but de casser l'effet de pente préjudiciable à l'équilibre des deux-roues. De plus, il serait judicieux de profiter de cet aménagement pour créer des accès aisés aux deux portes latérales de l'immeuble en question, ce qui n'est pas le cas actuellement, ces portes étant masquées par les voitures en stationnement. Quant à la partie droite de la rue, libérée des voitures, elle serait modifiée en zone piétonne, en supprimant la

bordure du trottoir et en la rendant la plus agréable et conviviale possible pour les usagers, moyennant quelques aménagements et mobiliers urbains.

Les places de stationnement devraient être réparties de manière équitable et harmonieuse entre les bicyclettes et les deux-roues motorisés, le but étant de ne pas pénaliser une catégorie d'usagers par rapport à une autre. Pour éviter le transit sauvage et néanmoins garantir l'accès aux livreurs, le haut de la rue serait équipé d'une borne rétractable à l'instar de ce qui existe à la rue de Bourg et ailleurs.

Cette reconversion de la rue Pépinet entraînerait de fait la suppression du trafic de transit motorisé et celle du stationnement latéral, ledit trafic étant reporté sur Grand-Chêne–Jean-Jacques-Mercier. Elle répond ainsi, en partie, à la motion de notre collègue Magali Zuercher du 2 octobre 2006 intitulée « L'ouverture des Portes Saint-François, l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons », renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport en séance du Conseil communal du 11 décembre 2007.

La mise en œuvre des propositions du présent postulat aurait pour résultat:

- de résoudre le problème de la suppression des places de parc deux-roues à la place Pépinet;
- d'offrir aux deux-roues un nouveau stationnement de proximité au centre ville;
- de doubler le nombre de places à disposition, favorisant ainsi l'option deux-roues;
- d'avantager cette catégorie d'usagers dont les véhicules sont peu gourmands en espace public (environ cinq fois moins qu'une place voiture);
- de supprimer le trafic de transit à la rue Pépinet;
- de supprimer les bouchons qui se forment sur Saint-François et gênent les transports publics;
- de mettre en valeur les bâtiments de part et d'autre de la rue Pépinet, inclus les commerces, actuellement pénalisés par les voitures en stationnement;
- de modifier le statut de la rue Pépinet en zone piétonne, la rendant ainsi plus attractive;
- d'offrir un meilleur itinéraire piétonnier sécurisé, aéré et dégagé Saint-François–rue Centrale.

Considérant que la décision de supprimer les places de parc deux-roues à la place Pépinet est acquise, que le temps presse et qu'il s'agit de trouver une ou des solutions, selon notre projet ou dans les environs immédiats, nous demandons à la Municipalité de se pencher rapidement sur ce problème en se basant sur les arguments et propositions énoncés dans le présent postulat. Pour ces raisons, nous demandons que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

<sup>24</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 12/I), p. 362.

*Discussion préalable*

**M. Jean-Charles Bettens (Soc.):** – Le but de mon initiative est de proposer une solution concrète au parcage des deux-roues au centre ville. J'estime en effet que cette catégorie d'usagers sera pénalisée suite à la disparition des quarante-six places de la place Pépinet et qu'il convient de trouver une solution compensatoire de proximité. Celle que je préconise permettrait d'offrir environ huitante places de parc avec une occupation de la voirie nettement moins gourmande en mètres carrés. Actuellement, le stationnement des voitures occupe les deux côtés de la rue et mon projet prévoit de n'utiliser que la partie gauche descendante de cette rue, soit un empiètement de deux mètres par rapport à une largeur moyenne de la chaussée de dix mètres. Le solde serait disponible pour l'espace piétonnier. Je souhaite donc que le parcage des deux-roues au centre ville soit traité dans les meilleurs délais et, pour cette raison, je vous demande de transmettre ce postulat directement à la Municipalité.

**Le président:** – La discussion préalable se poursuit. Elle n'est pas demandée. Ce sera fait dans le sens du postulant, avec un renvoi à la Municipalité. Cet objet est momentanément clos.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de de M. Jean-Charles Bettens pour un transfert du parking deux-roues de la place Pépinet à la rue Pépinet;
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

**Le président:** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour avec le point INI46. J'appelle à cette tribune M. Maurice Calame. J'ouvre la discussion préalable.

**Postulat de M. Maurice Calame et consorts:**  
**«Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation»<sup>25</sup>**

*Développement polycopié*

*Crédit cadre SI*

Nous avons constaté lors de l'examen du préavis N° 2009/56 Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine

<sup>25</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 12/I), p. 362.

immobilier des Services industriels – Crédit-cadre quadriennal 2010-2013, que les immeubles dudit site de Chauderon, appartenant à la Ville et occupés par les SI vont faire l'objet de travaux relativement importants. Le groupe LausanneEnsemble composé des Libéraux-Radicaux et du PDC pense qu'il est temps de penser à l'avenir.

*Un quartier de forte densité*

Ces immeubles proches du centre devront être repensés et pourquoi pas profiter de l'occasion pour construire un ensemble contemporain en forme d'îlot beaucoup plus dense composé de logements, de bureaux, de commerces, de petits ateliers, etc.

*Un quartier écologique*

Avec le territoire exigu de la Suisse, la raréfaction des terrains se fait sentir. Il est indispensable de densifier et de trouver des nouvelles formes de proximité qui font de ce projet un enjeu écologique. Cela n'empêche pas de continuer à faire des économies d'énergie ou de créer des zones vertes. Les façades pourraient être des capteurs solaires et les toitures des zones vertes.

*Un quartier desservi par les nouveaux transports*

Ce nouveau complexe devrait se placer dans le nouveau moyen de transport que sera le tram qui passera en tangente et, pourquoi pas, s'intégrer dans une partie du bâtiment qui pourrait être construit sur les voies de communication.

*Un quartier liaison*

Ce nouveau bâtiment pourrait être une prolongation des immeubles situés de l'autre côté du pont Chauderon: le bâtiment communal, Métropole 2000 et la tour Bel-Air. Et, comme ces derniers, il devrait favoriser la liaison entre les rues hautes et les rues basses, à savoir l'avenue de Morges, l'avenue d'Echallens et la route de Genève.

*Un quartier régi par un PPA*

Nous demandons qu'un plan partiel d'acceptation soit étudié sur ces parcelles. Pour en discuter, nous proposons de passer par une commission pour étudier l'acceptation de ce postulat. Cette commission permettra d'ouvrir la discussion sur un projet qui pourrait passablement changer l'image du quartier et qui permettrait de construire des logements qui font défaut.

*Périmètre du PPA*

Le périmètre d'étude pourrait être le suivant: la rue de Genève, le chemin de Boston, l'avenue de Morges et l'escalier du pont Chauderon. Ce périmètre comprend des immeubles privés qu'il serait bon d'intégrer dans l'étude. On pourrait peut-être par ce moyen redéfinir le rôle du chemin de Boston. Le périmètre doit pouvoir être évolutif si des synergies peuvent être développées.

*Discussion préalable*

**M. Maurice Calame (LE)** : – J’ai déposé cette initiative après le vote du préavis sur les bâtiments des SI. Il s’agit d’un terrain en pleine ville, sur lequel on pourrait construire un quartier de forte densité. Celui-ci pourrait être aussi bâti Minergie, avoir toutes les caractéristiques nécessaires pour être durable. Ce serait l’occasion de montrer que la Ville peut aussi économiser sur les terrains, qui se font de plus en plus rares. Mon postulat demande l’étude d’un PPA, et je souhaite qu’il soit discuté en commission où d’autres idées pourraient émerger.

**Le président** : – La discussion préalable se poursuit. Elle n’est plus demandée. Nous sommes en présence d’une demande de renvoi en commission. Cinq personnes la soutiennent, c’est largement suffisant. Cet objet est momentanément clos.

**Le président** : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, au chapitre des interpellations. Comme M. Olivier Français n’est pas là, nous aborderons l’interpellation urgente plus tard. Je prendrai celles auxquelles la Municipalité peut répondre. Je me vois donc contraint, en dérogation à notre Règlement, mais vous me pardonnerez, de ne pas suivre strictement l’ordre du jour. Nous avancerons au coup par coup, de manière à traiter la totalité de ces interpellations.

Nous en sommes au point INT23, et je demande à M. Rastorfer de venir à cette tribune pour débattre de la réponse de la Municipalité. La discussion est ouverte. Monsieur Rastorfer, vous avez la parole.

**Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer :**  
**« Lausanne <hors zone> de l’Accord général sur le commerce des services : où en est-on ? »<sup>26</sup>**

*Développement polycopié*

Suite à une motion de M<sup>me</sup> Andrea Eggli, le Conseil communal a donné une orientation politique forte le 6 décembre 2006, demandant que la Ville de Lausanne prenne place dans le réseau des Villes qui se sont déclarées « hors zone AGCS ». La présente interpellation n’est pas destinée à remettre en discussion les arguments des uns et des autres sur cette question, le débat ayant été tranché par une décision claire du Conseil communal, mais de faire le point sur l’application des décisions et des engagements pris alors.

Rappelons brièvement la chronologie de cette prise de décision :

- Le 5 octobre 2004, le Conseil communal envoyait directement à la Municipalité la motion de M<sup>me</sup> Andrea Eggli « Lausanne < hors zone > de l’Accord général sur le commerce des services ».
- Le 9 juin 2005, la Municipalité présentait une réponse qu’elle estimait dynamique, progressive et adaptée au système politique suisse (rapport-préavis N° 2005/41).
- Le 7 décembre 2005, cette réponse était refusée par une majorité du Conseil communal, qui demandait une déclaration nette et immédiate plaçant Lausanne hors zone AGCS.
- Le 29 juin 2006, la Municipalité présentait une nouvelle réponse (rapport-préavis N° 2006/34), tenant compte de cette orientation politique, qui se terminait par cet engagement: « [...] la Municipalité déclarera Lausanne zone hors AGCS dès lors que la présente réponse aura été acceptée. »
- Le 6 décembre 2006, cette réponse était acceptée par une large majorité du Conseil communal.
- Cette décision n’a pas été contestée par un référendum.

Trois ans plus tard, le Conseil communal est en droit de s’interroger sur les actions entreprises.

Aussi, je prie la Municipalité de nous renseigner sur les points suivants :

1. La Municipalité a-t-elle déclaré Lausanne hors zone AGCS ?
2. Si non, pour quelles raisons ?
3. Si oui, à quelle date cette déclaration a-t-elle été faite et par quelle(s) action(s) ?
4. Que propose la Municipalité pour donner une visibilité à cette décision sur le site internet officiel de la Ville ?
5. Quels autres moyens la Municipalité envisage-t-elle pour donner de la visibilité à cette décision ?

*Réponse polycopiée de la Municipalité*

1. La Municipalité a-t-elle déclaré Lausanne hors zone AGCS ?
2. Si non, pour quelles raisons ?
3. Si oui, à quelle date cette déclaration a-t-elle été faite et par quelle(s) action(s) ?

Le 6 décembre 2006, le dernier Conseil communal de l’année a adopté le rapport-préavis 2006/34 de la Municipalité. Il a ainsi approuvé la réponse de cette dernière à la motion de M<sup>me</sup> Andrea Eggli, intitulée « Lausanne < hors zone > de l’Accord général sur le commerce des services », qui demandait que Lausanne soit déclarée ville hors zone AGCS. Par ce vote, la Ville de Lausanne s’est *de facto* déclarée hors zone AGCS. Cette décision a bien retenu l’attention des

<sup>26</sup>BCC 2009-2010, T. I (N° 7/I), p. 628.

milieux intéressés puisque Lausanne figure parmi les Communes suisses déclarées hors zone AGCS mentionnées sur le site internet de ATTAC ou répertoriées à travers le portail Wikipedia (<http://www.suisse.attac.org/Lescommunes-hors-AGCS>, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone\\_hors\\_AGCS](http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_hors_AGCS)).

4. *Que propose la Municipalité pour donner une visibilité à cette décision sur le site internet officiel de la Ville?*

5. *Quels autres moyens la Municipalité envisage-t-elle pour donner de la visibilité à cette décision?*

La Municipalité constate que les groupements engagés pour cette cause sont actuellement peu actifs. La Convention Internationale des Collectivités Locales pour la promotion des Services Publics face à l'AGCS, par exemple, s'en tient pour l'instant à la Déclaration Commune de Genève datée du 29 octobre 2006 (<http://www.agcs-gats.org/articles.php?lng=fr&pg=3>). Les dernières informations diffusées par le groupe ATTAC sur son site datent du 3 juillet 2007 et concernent la liste des Communes suisses déclarées hors AGCS (<http://www.suisse.attac.org/-Campagne-zone-hors-AGCS-en-Suisse->). Son communiqué le plus substantiel sur le sujet reproduit du reste la Déclaration de Genève de 2006.

Par ailleurs, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), responsable pour la Confédération des négociations en question, fait savoir que le Conseil fédéral reste fidèle à la ligne qu'il s'est donné (<http://www.seco.admin.ch/themen/00513/00586/00587/00589/index.html?lang=fr>). L'offre révisée de la Suisse a été remise aux membres de l'OMC en juin 2005 et porte sur les secteurs suivants, parmi lesquels ne figurent ni l'eau ni l'enseignement public, domaines qui préoccupaient particulièrement la motionnaire M<sup>me</sup> Egli :

- les services financiers (banques et assurances) ;
- les transferts de cadres et de spécialistes ;
- les services auxiliaires à tous les modes de transport (fret, cargo-handling) ;
- certains services aux entreprises (consultants juridiques, engineering, accounting, services informatiques, testing, maintenance et réparation de machines) ;
- les services de distribution et de tourisme (hôtels et agences de voyage).

Le SECO indique également que le cadre de référence reste toujours le Cycle de Doha dont l'objectif politique consiste à porter ces négociations à terme pour la fin 2010. Au demeurant, les tractations semblent avancer plutôt lentement, le dernier événement digne de mention étant une conférence de juillet 2008 durant laquelle les ministres présents ont donné quelques indications informelles et orales sur les améliorations possibles des offres initiales soumises par la cinquantaine de pays participant à la négociation.

Ainsi, la Municipalité, soucieuse de ne pas intervenir à contretemps dans un domaine où – elle doit le rappeler – les

Communes n'ont pas de compétence juridique, entend réserver ses éventuelles annonces pour un moment propice à leur donner un écho adéquat. Le moment venu, elle se déterminera également sur les moyens aptes à assurer plus de visibilité à ses prises de positions. Dans l'immédiat, elle suit l'évolution du dossier de façon à pouvoir réagir de façon adéquate le moment venu.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. l'interpellateur.

#### Discussion

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)** : – Merci, Monsieur le Président de me donner la parole par cette phrase : « Vous avez la parole. » En effet, c'est cette phrase qui signifie que c'est à moi de m'exprimer. Et à moi seul, en ce moment. Dans un débat organisé comme le nôtre, ces phrases, ces propos, comme « Vous avez la parole » ont toute leur importance. Une personne peu au fait de ces usages, me voyant à cette tribune, devant ce micro, pourrait s'imaginer naïvement que c'est *de facto* à moi de parler, même sans les propos du président. Il n'en est rien, tant que la formule du président de séance ne me donne pas la parole.

Ces expressions, comme « Vous avez la parole », comme « J'ouvre cette séance », comme « La séance est levée », comme « Je le promets », comme « La Municipalité déclare... », sont très présentes en politique. Elles constituent un genre particulier d'énoncé, que l'on qualifie de performatif. En effet, ces expressions font ce qu'elles énoncent. Si je dis : « Je lis mon intervention », je me borne à dire ce que je fais à cet instant précis. En revanche, quand on dit « Je déclare », quand on dit « Je le promets », c'est l'énoncé lui-même qui fait l'action. Dans ces cas précis, ces paroles ne sont pas du blabla dont on peut se passer. Elles constituent l'acte. La déclaration formelle qu'une Autorité politique peut faire est de cette nature.

Mais reprenons de plus près le sujet de mon interpellation. Elle s'articulait autour de deux questions. D'une part, je demandais à la Municipalité ce qu'elle avait fait d'une décision du Conseil, d'autre part, je demandais quelle publicité elle avait faite à la déclaration, ce qu'elle était censée faire.

Concernant la première question, je demandais à la Municipalité si elle avait exécuté une promesse, qui constituait l'élément essentiel de la réponse à la motion de M<sup>me</sup> Egli. Promesse que je cite, et qui était contenue dans le préavis que la Municipalité avait rédigé : « *La Municipalité déclarera Lausanne <zone hors AGCS> dès lors que la présente réponse aura été acceptée* ». La lecture de ce qui tient lieu de réponse montre que la Municipalité n'a pas fait cette déclaration. Elle croit pouvoir s'en expliquer en affirmant que la Ville s'était *de facto* déclarée « zone hors AGCS » par le seul vote du Conseil, acceptant ses intentions. C'est beaucoup d'honneur pour les votes du Conseil. Ce serait néanmoins assez fâcheux que cela crée un précédent dont nous pourrions profiter.

Mon préambule montrait l'absurdité que peut dénoter une absence de déclaration formelle et le sentiment que les faits la remplaceraient. Nous devons constater que le syndic et ses services n'ont pas tenu la promesse faite au Conseil, sans explication, durant trois ans. De ce point de vue, on pourrait penser qu'ils ont failli à leur charge et à leur engagement. L'entêtement à ne pas faire cette déclaration, pourtant annoncée dans un rapport-préavis, est aussi inadéquate que le serait le refus d'un officier d'état civil farfelu de déclarer mari et femme le couple venu célébrer son mariage, sous prétexte que sa présence même dans les lieux, avec les autorisations nécessaires, les rendrait mariés *de facto*. Cet entêtement pourrait être vu, aussi, comme une grave lacune dans la compréhension de la nature même de l'action politique, si l'expérience du syndic – puisque c'est lui qui a conduit ce dossier – n'était pas très clairement suffisante pour nous en dissuader. Reste la possibilité de l'oubli. L'oubli d'un dossier ou son avis, et la stratégie originale qu'il proposait, ont été contrés par la majorité du Conseil à deux reprises. Mais pourquoi alors ne pas l'avouer avec humilité, comme sait si bien le faire, et fort à propos, un autre municipal lorsque cela lui arrive ? Pourquoi ce numéro d'équilibrisme dans une pseudo-réponse assez indigne ?

Dans la deuxième question de mon interpellation, je demandais comment la Municipalité comptait rendre visible cette décision, notamment sur le site internet de la Ville. La réponse ne se fait toujours pas en termes d'exécution d'une décision prise, mais de discussion sur l'opportunité, actuellement, d'une telle publicité. C'est reprendre le débat tranché il y a trois ans, c'est ne pas accepter d'avoir perdu face au Conseil. Cette attitude est scandaleuse, elle constitue un irrespect de notre ordre démocratique.

Malheureusement, ce cas n'est pas isolé. Nous avons souvent discuté ici, et déploré, l'irrespect des délais réglementaires par la Municipalité, que ce soit pour répondre à des interpellations ou pour répondre à des postulats ou des motions. Même des explications demandées par le Bureau du Conseil sur certains retards exigent des délais considérables. D'autres décisions du Conseil ne sont parfois pas suivies d'effet. Et malheureusement assez souvent dans les services du syndic.

Je déposerai tout à l'heure une résolution, en fonction de l'éventuelle suite du débat.

Tout à l'heure, le syndic a rappelé, dans la prise en considération d'un postulat ou d'une motion, qu'il était à la tête d'un Exécutif, qui était fait pour exécuter. Ce que je peux souhaiter à ce moment du débat c'est qu'il cesse de tergiverser et qu'il exécute.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Tout est une question de dosage. La Ville de Lausanne a eu un vaste débat à plusieurs reprises. Lorsque nous sommes allés dans le sens du Conseil après que le premier préavis eut été refusé de très peu, mais refusé quand même, nous avons fait de la publicité à cette déclaration. Au moment du débat au Conseil

communal, puis tout de suite après. Parmi les diverses propositions, la seule que nous n'avons pas réalisée était celle de poser des panneaux à toutes les entrées en ville indiquant non pas «Lausanne, capitale olympique», mais «Lausanne anti-mondialisation»... Enfin, plus exactement, avec le terme «anti-Accord général sur le commerce des services». D'autres mettent «anti-OGM», certaines Communes vaudoises le font. La Municipalité a effectivement préféré, à tort ou à raison, ses moyens d'expression usuels en faveur du tourisme et de tout ce qui se passe dans cette ville plutôt que ce seul message. Mais pour le reste, nous avons été dans le sens des décisions du Conseil.

Maintenant, jusqu'où aller avec une telle décision ? Aurait-il fallu tenir une conférence de presse et y inviter cinq cents journalistes européens ? C'est évidemment excessif. Aurait-il fallu convoquer une autre conférence de presse pour bien expliquer à quel point Lausanne est opposée à cet accord ? Cela peut se discuter. La Municipalité a considéré que les deux débats, qui ont eu chaque fois un écho significatif dans la presse – ce qui n'est hélas pas le cas de toutes les décisions prises ici – constituaient clairement une opinion. Elle n'est donc pas allée plus loin dans ce sens.

Nous avons aussi affirmé très clairement, lors du premier débat comme du deuxième, que si les dossiers qui touchent le plus ce Conseil évoluaient dans le mauvais sens, comme l'eau, l'éducation et deux ou trois autres dossiers où l'AGCS est directement dommageable pour les citoyens, nous réagirions. Et cela, contrairement à toutes les autres Communes suisses que je connais, avec des moyens financiers permettant de lutter contre des accords qui seraient contraires à la volonté et de la Municipalité et du Conseil communal. Cela, personne d'autre ne l'a proposé à ce jour. Effectivement, l'Exécutif de cette Ville a un tort – largement réparé ce dernier mois, diront certains – nous communiquons beaucoup moins à l'échelon de la Suisse romande que nos grands voisins du bout du lac. Peut-être est-ce cela que nous devrions réexaminer.

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Monsieur le Syndic, vous avez eu la bonne formule au début de votre intervention, même si ça s'est un peu gâté par la suite. Vous avez dit : «Tout est question de dosage». En effet : tout est question de dosage. Précisément, nous vous demandons de doser votre position avec habileté. Ce qui implique, par exemple, d'éviter de grandes déclarations du genre «Nous avons renoncé à inviter cinq cents journalistes européens pour annoncer que Lausanne était zone hors AGCS». Ça, c'est un excès de dosage.

De même, ce serait une dose excessive que de supprimer toutes les allusions au tourisme ou à la ville olympique qu'est Lausanne pour les remplacer... On dit «zone hors AGCS», Monsieur le Syndic, il n'est pas nécessaire de développer tout l'acronyme.

Ce que le Conseil a demandé, c'est que la Ville se déclare «zone hors AGCS» par un moyen visible. Par exemple, ce

serait très joli de mettre «Lausanne, ville olympique et zone hors AGCS». A mes yeux, ça a de l'allure. C'est ce qu'on vous demande et c'est ce qu'il faut faire. Vous ne pouvez pas nous répéter que la Ville fera quelque chose le jour où... Le jour où les habitants de la ville subiront directement des dommages. C'est ce que vous avez proposé la première fois et qui a été refusé. La deuxième fois, nous avons tenté de vous faire comprendre de manière plus claire qu'il fallait le faire. Donc nous attendons que vous le fassiez. Merci d'avance.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Dans son préavis accepté par le Conseil allant dans le sens voulu par celui-ci, la Municipalité n'a jamais dit qu'elle poserait ce type de panneaux à l'entrée de la ville. Elle a dit qu'elle se déclarerait «zone hors AGCS». C'est dans le cadre de ce débat que M<sup>me</sup> Eggli a fait cette suggestion, que la Municipalité n'a pas suivie et qui ne faisait pas partie des conclusions du préavis, pour être précis.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) :** – Le préavis prévoyait une chose toute simple, qui prend un temps très restreint, qui est de déclarer Lausanne «zone hors AGCS». Cela prend de l'ordre d'une demi-heure. Si on est très lent. (*Rires.*) Ce n'était donc pas une question d'effectifs des cadres de l'Administration, comme cela nous est dit pour justifier les retards dans les réponses aux motions et aux postulats. C'est sur ce point que je posais mes trois premières questions.

La seule réponse que je parviens à déduire du texte qui nous a été communiqué, très rapidement d'ailleurs, trop rapidement peut-être, c'est que cette déclaration n'a pas été faite. Il est vrai que M<sup>me</sup> Eggli est venue plus tard, presque un mois après le vote du Conseil, pour demander ce qui avait été fait en termes de publicité. Elle avait parlé à ce propos de ce qui avait été fait dans des villes françaises, où des publications avaient été adressées à tous les habitants. Vous aviez alors, comme souvent, répondu par une pirouette : vous attendiez la fin du délai référendaire. Le délai référendaire, trois ans plus tard, est vraisemblablement échu. Vraisemblablement, il n'y avait pas de délai référendaire. J'ai appris dernièrement que les réponses de la Municipalité à une intervention au Conseil n'étaient pas soumises à référendum. Donc je ne vois pas en quoi vous étiez empêché de vous exécuter, sinon par oubli ou par volonté de ne pas le faire, ou alors par d'autres mécanismes que j'ignore.

Je souhaiterais que la Municipalité s'exécute. Je le souhaiterais aussi non par rapport à l'AGCS, mais parce que c'est un indice de dysfonctionnement dans certains services. Des services essentiellement sous la responsabilité du syndic. Par conséquent, je souhaiterais que les choses s'améliorent.

C'est pourquoi la résolution que je propose – comme vous le savez, une résolution doit souhaiter des choses – ne demande pas que vous vous exécutiez, parce que ça, c'est de votre responsabilité et c'est impératif, mais souhaite que

la Municipalité en tant que collègue s'assure de l'exécution des décisions, notamment par les services du syndic. Je transmets le texte pour projection.

#### *Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité porte une attention particulière à s'assurer de la bonne exécution des décisions par les services du syndic.*

#### *Discussion*

**M. Claude Bonnard (Les Verts) :** – Je trouve cette résolution tout à fait de bon aloi. J'indique tout de même à notre collègue Rastorfer qu'il suffit d'une petite recherche sur Google pour découvrir que la Ville de Lausanne appartient clairement à la série des Communes zone hors AGCS et le déclare. C'est déjà une visibilité assez importante. Evidemment, si on peut faire mieux, je serai satisfait.

**M. Serge Segura (LE) :** – Le sens de ce débat m'échappe quelque peu. La majorité du Conseil communal a voté un préavis municipal. Certes, elle en avait refusé un premier, mais en a voté un autre. Ce qui n'est pas le cas de la minorité, je le précise. Nous n'avions pas voté les conclusions du préavis nous mettant en zone hors AGCS, notamment parce que nous trouvions que c'était très joli sur le papier mais n'avait aucune conséquence pratique. Cela ne valait pas la peine d'en faire un préavis. Mais bon, nous n'avions pas obtenu, comme souvent, une majorité sur ce point.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation presque kafkaïenne où la majorité de ce Conseil, en tout cas une partie de celui-ci, vient expliquer à son syndic, qui est issu de cette majorité, que non seulement il publie des préavis qui sont acceptés, mais qu'en plus il n'exécute par ces préavis pourtant acceptés, alors qu'il les a concrètement exécutés. En effet, tout le monde, en tout cas tous les Lausannois qui lisent le journal, consultent Internet, regardent les séances du Conseil ont su que Lausanne s'était déclarée zone hors AGCS. Donc ce que nous faisons aujourd'hui, c'est ergoter.

Ergoter sur quoi ? Ergoter sur la manière dont la Municipalité doit exécuter une décision du Conseil. Je ne veux pas être méchant, mais nous pouvons ergoter longtemps, et sur de nombreux préavis ! En effet, nous ne sommes pas toujours totalement satisfaits de la manière dont les préavis sont exécutés, même ceux avec lesquels nous sommes d'accord au départ. Là, nous pourrions aussi ergoter longtemps, en soutenant qu'on en a trop fait, parce qu'une déclaration, il suffit de la dire, et qu'il aurait suffi qu'un huissier hurle un bon coup sur la place de la Palud «Nous sommes zone hors AGCS !» Nous aurions alors mis un point final à cette discussion.

La seule chose avec laquelle je suis vraiment d'accord avec M. Rastorfer, c'est sur le fait qu'il y a des dysfonctionnements dans la majorité de la Municipalité de gauche à Lausanne. Je l'invite à voter différemment aux prochaines



élections. J'invite aussi les Lausannois à le faire. En attendant, je n'ai pas de problème avec sa résolution, qui va exactement dans ce sens, et je la voterai avec joie.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Si M. Segura a quelque peine à saisir la substantifique moelle de la discussion qui nous occupe présentement, je salue en lui un collègue. Je commence à avoir un peu de peine avec ces déclarations sur des panneaux, Lausanne hors OGM, hors herbicides de synthèse, hors peine de mort, hors courant nucléaire. D'abord, il faudrait des panneaux d'une certaine surface, et ensuite des panneaux très évolutifs. Cela comporte un certain danger de figer les choses par des déclamations définitives et empêche toute évolution, non seulement dans les positions, mais surtout dans la réflexion. Je trouve donc que notre débat s'enlise et qu'il y a des choses plus importantes à traiter. Mais cela n'engage que moi...

**M. Alain Hubler (AGT):** – M. Chollet n'a peut-être pas tout tort quand il dit que se proclamer zone hors AGCS peut avoir des conséquences à long terme et risque de tout figer. Je propose donc d'enlever aussi les logos «Lausanne capitale olympique», parce que cela nous empêchera de changer, un jour, et de ne plus être capitale olympique, ce qui serait regrettable.

Cela dit, il y a une solution très simple. Allez à Genève, Monsieur le Syndic, et vous verrez que même devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les panneaux routiers arborent fièrement le logo «zone hors AGCS». C'est tout à fait faisable. Et, à ma connaissance, les Genevois ne sont pas de dangereux personnages qui font n'importe quoi. Donc faites comme eux, tout simplement!

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Nous affrontons divers procès que d'aucuns pourraient qualifier de mauvais... La Municipalité n'a eu à aucun moment le sentiment de trahir une décision du Conseil. Celui-ci, d'ailleurs, ne demandait pas à l'époque les panneaux dont certains parlent. Dans ces conditions, quel que soit le résultat de la résolution, je demanderai à mes services de manière explicite – il faut parfois répéter deux fois, mais tant pis – 1) qu'il y ait un communiqué de presse pour rappeler ce vote historique – si la presse ne le reprend pas, ce n'est pas de ma faute – et 2) qu'il y ait mention de ceci sur le site internet. Ce sera vérifiable par tous les membres du Conseil communal.

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – Cette résolution me fait sourire. Elle laisse penser que le syndic a tellement de poids dans cette Municipalité que ses autres membres n'arrivent pas à obtenir qu'il exécute les décisions que ses services devraient prendre. Cela me laisse songeur. Ce d'autant plus que je comptais déposer une résolution, probablement un peu plus *soft*, à l'issue du débat sur ma propre interpellation. Elle dit que le Conseil communal souhaite que la Municipalité respecte scrupuleusement les décisions. En lisant celle-ci, je pense que je pourrais dire que le Conseil communal souhaite que la Municipalité porte une attention particulière à s'assurer de la bonne exécution, par les

services de la municipale – qui n'est d'ailleurs pas là et je le regrette – des décisions dont je parle dans l'interpellation que j'ai déposée.

C'est une façon de voir très sectaire. Je suis certain que notre syndic a les épaules suffisamment larges pour la supporter, mais cela me fait sourire parce que dorénavant, nous ne verrons plus la Municipalité comme une institution qui répond à notre Conseil. Je crois d'ailleurs que c'est comme cela que ça fonctionne: ce n'est pas M. le municipal ou M. le syndic qui décide, c'est la Municipalité, qui rapporte ensuite ses décisions ici. Si vous voulez jouer à ce petit jeu, en tirant sur une personne ou une autre, je rappelle à nos amis socialistes qu'ils ont trois représentants à la Municipalité.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.):** – Je ne n'essayerai pas d'expliquer à M. Segura la raison du débat. Je le ferai en privé, cela pourrait prendre un certain temps jusqu'à ce que nous nous mettions d'accord.

Lorsqu'on passe du temps à prendre des décisions ici – quelles qu'elles soient en regard des opinions politiques, on peut ne pas partager certaines décisions – il faut reconnaître qu'il s'agit de décisions démocratiques prises par une majorité. Lorsque les décisions sont prises, le minimum est qu'elles soient exécutées ou, dans le cas contraire, que nous recevions des explications. Nous avons ici la preuve qu'une décision n'a pas été exécutée. Nous n'avons pas vraiment d'autres explications que le maintien de la position refusée dans la première réponse, celle qui a amené la Municipalité à en présenter une deuxième. Je vous montre l'entier du texte du préavis pour la deuxième réponse. (*Il présente le document à la salle.*) C'était dans un *multipack*, il n'y a donc pas grand-chose. Il y a la justification que la position précédente était meilleure et, en conclusion, la phrase que j'ai citée. Elle avait un petit préambule, qui disait: «*Pour le reste et par souci démocratique, bien qu'elle persiste à penser que cette position était plus dynamique que celle adoptée par la majorité de votre Conseil, la Municipalité déclarera Lausanne zone hors AGCS dès lors que la présente réponse aura été acceptée.*» Je souhaite simplement que ce qui est dit ici soit fait, et que ce le soit bien, par un souci démocratique.

Cela dit, est-ce que dans les autres dicastères certains services n'appliquent pas les décisions prises dans des préavis? Que M. Ferrari me donne des exemples, là aussi en privé parce que je présume qu'il en aura beaucoup... J'ai non seulement reçu son texte, mais comme je suis par ailleurs dans la sous-commission qui traite de cet objet à Gestion, j'ai aussi regardé les choses de près. S'il y a d'autres éléments et si c'est un fonctionnement récurrent, je serai prêt à le suivre.

**M. Yvan Salzmänn (Soc.):** – Une très brève recherche sur Internet à partir de mon téléphone m'a permis de trouver un logo officiel des zones hors AGCS. Ce logo pourrait très bien figurer quelque part... Sur le site de la Ville de Lausanne, pourquoi pas?

**M. Roland Ostermann (Les Verts) :** – Il me semble qu'on est en train de faire, pour une seule direction, une généralité d'un cas particulier. Je propose une autre résolution, vraiment générale, qui aurait la teneur suivante :

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité porte une attention particulière à s'assurer de la bonne exécution des décisions prises par le Conseil communal.*

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) :** – Pour simplifier, je vais retirer mon texte au profit de celui de M. Ostermann, tout en maintenant ce que j'ai dit dans le fond. Je pense que la Municipalité saura où apporter son contrôle.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Je renonce aussi, non sans remercier l'interpellateur qui a su saisir au bond la proposition qui nous est faite par notre collègue Ostermann.

**M. Serge Segura (LE) :** – Je m'amuse un peu à la lecture de la résolution de notre collègue Ostermann. Autant je trouvais la première piquante, qui souhaitait que la Municipalité s'assure que son syndic fasse son travail... Là, c'est encore plus fort : la Municipalité doit s'assurer qu'elle fait elle-même son propre travail. Donc c'est parfait ! C'est dans la loi. Je trouve cette résolution extraordinaire.

*(Rires.)*

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Si j'avais eu connaissance des propositions de M... *(La lumière s'éteint dans la salle. L'orateur s'interrompt. Exclamations, rumeurs.)* Il n'y a plus de micros... Je ne sais pas si vous m'entendez. Je poursuis.

J'aurais pu m'abstenir de prendre la parole après avoir entendu mon collègue, mais j'aimerais dire deux choses. Je comprends bien ce que propose M. Rastorfer. Mais pour moi, les deux résolutions enfoncent des portes ouvertes. La deuxième a l'avantage d'offrir une porte de sortie à M. Rastorfer, mais... En réalité, nous sommes en train de faire de la sculpture sur nuages. Comme l'a dit M. Segura, nous demandons à la Municipalité de respecter la loi. Si la Municipalité ne respecte pas la loi, je propose à mes collègues de la dénoncer au préfet ! Mais ça ne sert à rien de demander devant ce Conseil à la Municipalité de respecter un règlement. Elle a l'obligation de le faire. Je ne voterai pas ces résolutions.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) :** – Je trouve pour ma part assez piquant de la part de M. Voiblet de dire que nous n'aurions pas le droit de faire de la sculpture sur nuages. *(Rires.)* Il me semble que c'est pourtant ce qu'il fait depuis un certain temps, sur toute forme de nuages, d'ailleurs.

L'intérêt principal de déposer une résolution, c'est que la Municipalité doit, c'est notre Règlement qui le dit, devrait, si on parle en termes de probabilités, nous dire dans les six

mois ce qu'elle en fait. C'est cet élément qui est intéressant : savoir ce qu'elle fait de notre résolution, ce qu'elle fait pour s'assurer qu'elle pourra contrôler le respect des décisions du Conseil, en l'occurrence.

Si je peux souscrire à la deuxième résolution, c'est parce qu'il est dans les tâches mêmes du syndic, en tant que premier parmi les municipaux, d'exercer ce contrôle sur l'exécution des décisions. Dès l'instant où l'on demande à la Municipalité de le faire, c'est une reprise de l'arrière-fond de ma résolution.

**M. Serge Segura (LE) :** – Monsieur Rastorfer, la réponse de la Municipalité à la résolution du Conseil est évidente. Si elle est disert, elle dira simplement. « Nous avons pris acte de la résolution. Nous avons protocolé dans nos procès-verbaux de séance de Municipalité que le Conseil communal a pris des décisions et que nous devons les exécuter. Nous avons pris des mesures en ce sens. » Point. C'est tout ce que demande cette résolution, vu qu'elle ne traite pas d'un sujet particulier et qu'on ne peut donc pas lui apporter d'autre réponse que : « Ne vous en faites pas, nous faisons notre travail ! » C'est pourquoi elle me paraît d'une inutilité crasse. La première, à la rigueur, au-delà d'être piquante, visait à peu près le sujet dont vous parliez dans votre interpellation, Monsieur Rastorfer. Elle pointait un préavis spécifique en soulignant qu'aux yeux de la majorité du Conseil communal, sa décision n'avait pas été respectée. La deuxième résolution dit : merci de nous dire comment vous comptez exécuter les décisions prises par le Conseil communal, donc merci de nous dire si vous dépensez l'argent défini dans le budget. On appelle ça les comptes...

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Heureusement que le ridicule ne tue pas ! Sinon, ce soir, il y aurait probablement beaucoup de morts dans cette enceinte. Passons au vote. C'est évident qu'il y a un aspect totalement absurde dans cette résolution. Elle est tautologique, nous ne pourrions que la voter et clore ce pénible chapitre.

**Le président :** – Nous sommes en présence d'une seule résolution puisque M. Rastorfer a retiré la sienne. Je vous la relis :

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité porte une attention particulière à s'assurer de la bonne exécution des décisions prises par le Conseil communal.*

Nous allons la voter électroniquement.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

Par 43 oui, 17 non et 22 abstentions, vous avez accepté la résolution déposée par M. Roland Ostermann. Cet objet est ainsi clos. Je remercie M. l'interpellateur.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer: «Lausanne < hors zone > de l'Accord général sur le commerce des services: où en est-on?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*adopte*

la résolution de M. Roland Ostermann, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité porte une attention particulière à s'assurer de la bonne exécution des décisions prises par le Conseil communal.»

**Le président:** – Nous passons à la suite de l'ordre du jour avec l'INT24. J'appelle à cette tribune M. Vincent Rossi.

**Interpellation de M. Vincent Rossi:**

«**A quand des terrasses en haut de la rue Marterey?**»<sup>27</sup>

*Développement polycopié*

Depuis plusieurs années, les tenanciers et les commerçants du haut de la rue Marterey, juste en dessous de la place de l'Ours, ont subi de nombreux désagréments dus aux travaux liés au m2 et à la requalification de leur rue. Ces désagréments en valaient la peine puisque le résultat est une nouvelle zone conviviale et calme, relativement bien animée par la desserte de la station Ours du m2 et des lignes de bus 6 et 7, ainsi que par des enfants jouant au foot.

Mais cela fait aussi longtemps que ces tenanciers demandent le droit d'installer des terrasses sur ce nouvel espace afin de faire profiter les Lausannoises et les Lausannois du soleil et de l'ambiance piétonne du quartier. Ces terrasses auraient permis aux commerçants de retrouver des couleurs après les mois de disette dus aux chantiers.

Pendant les travaux, il semblerait que la **promesse** leur avait été faite de pouvoir ouvrir des terrasses dès l'été 2009. Or cela n'a pas été le cas: l'été 2009 aura été morne pour les commerçants et les passants du haut de la rue Marterey.

Effectivement, des **oppositions** ont été formulées contre les demandes de terrasses, mais, à ma connaissance, seulement contre les demandes dépassant 22 h 00, comme les opposants ont pris le soin de l'indiquer.

Des soucis d'**égalité de traitement** entre les commerçants ont été évoqués pour expliquer le blocage de *toutes* les procédures d'autorisation. Or, actuellement, le moins que l'on

puisse dire est que l'égalité de traitement n'est pas appliquée, puisque trois établissements ont droit à une terrasse depuis longtemps et non les autres. On aurait donc pu espérer dans l'application des procédures une certaine souplesse (mais pas un laxisme), fût-elle provisoire, pour contenter à la fois les commerçants et les opposants dans l'attente d'un accord global.

Par la présente interpellation, je pose à la Municipalité les questions suivantes:

1. Est-il vrai que la police du commerce avait promis aux commerçants de pouvoir ouvrir des terrasses dès l'été 2009?
2. Avec ou sans promesse, pourquoi les commerçants n'ont-ils pas pu ouvrir de terrasses en 2009 malgré les nombreuses demandes, tout au moins jusqu'à 22 h 00, puisque c'est essentiellement le dépassement de cette heure qui a focalisé les oppositions?
3. Est-il possible pour la police du commerce de donner des autorisations de terrasses provisoires en attendant un accord comprenant toutes les parties prenantes dans un quartier, quitte à donner une autorisation plus restrictive que nécessaire ou une autorisation sous condition, par exemple?
4. Est-ce que les Lausannois-es auront le plaisir, dès le printemps 2010, de pouvoir bénéficier de nouvelles terrasses en haut de la rue Marterey, et ainsi jouir pleinement du nouvel aménagement piétonnier de cette rue?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

*Réponse polycopiée de la Municipalité*

En préambule, il convient de rappeler qu'en novembre 2007 déjà, les habitants du quartier de Marterey constituaient un comité ayant pour mission d'intervenir auprès des Autorités au sujet des nuisances sonores et diverses affectant leur quartier.

Les doléances des habitants ne concernaient en effet pas seulement les désagréments relatifs au chantier du métro. A cette époque déjà, ce comité se plaignait des nuisances dues aux noctambules fréquentant les établissements du quartier, nuisances sonores souvent accompagnées d'autres incivilités en lien avec l'état d'ébriété avancé de cette clientèle. Ayant eu vent d'une rumeur concernant l'ouverture de terrasses sur le trottoir, le comité faisait alors part de son souhait de voir la Municipalité refuser de telles autorisations. Cette demande était signée d'une trentaine de personnes.

Dans le cadre d'une démarche participative, afin de bien comprendre leurs préoccupations et de répondre à leurs interrogations, les habitants de ce quartier ont été rencontrés par le directeur de la Sécurité publique et des Sports, accompagné de représentants de l'Observatoire de la sécurité, de la police, de la police du commerce et du Service des routes et de la mobilité, une première fois le 30 janvier 2008.

<sup>27</sup>BCC 2009-2010, T. I (N° 3/I), p. 193.

En 2009, à la suite d'une nouvelle intervention de ce comité, en raison des mêmes problèmes, une deuxième séance a eu lieu le 7 mai. A cette occasion, il a pu être constaté que les oppositions au sein des habitants concernant la création de terrasses nouvelles à la rue Marterey demeuraient très vives.

La Municipalité rappelle également que la création de terrasses impose de respecter le droit d'être entendu du voisinage. Cette exigence nécessite une procédure d'autorisation comprenant une mise à l'enquête publique. En l'espèce, toutes les procédures de mise à enquête publique ont donné lieu à de nombreuses oppositions.

L'exploitation actuelle de certains établissements de la rue, avec ou sans terrasse, continue de donner lieu à différentes plaintes récentes, ce qui ne contribue pas à apaiser le climat.

Pour mémoire enfin, la Municipalité rappelle qu'elle a refusé, par décision du 28 octobre 2008, d'admettre la création d'un café-restaurant supplémentaire au N° 34 de la rue Marterey, à l'endroit où était exploité un petit magasin Migros. Elle a estimé devoir prendre en considération le fait que ce quartier présente un caractère d'habitat prépondérant, se fondant notamment sur l'art. 77 du règlement du Plan général d'affectation. En effet, l'enquête publique, ouverte du 25 mars 2008 au 24 avril 2008, a suscité une opposition collective de 56 signatures et deux oppositions individuelles. Toutes ces personnes invoquent des motifs en lien avec le bruit et les nuisances déjà importants, à leurs yeux, existants dans ce quartier. Un recours a été déposé à la cour de droit public et administratif du Tribunal cantonal et n'est pas jugé à ce jour.

Cela précisé, la Municipalité répond comme il suit aux questions qui lui sont posées.

*1. Est-il vrai que la police du commerce avait promis aux commerçants de pouvoir ouvrir des terrasses dès l'été 2009 ?*

Non, la police du commerce n'a rien promis à quiconque, commerçants ou opposants.

*2. Avec ou sans promesse, pourquoi les commerçants n'ont-ils pas pu ouvrir de terrasses en 2009 malgré de nombreuses demandes, tout au moins jusqu'à 22 h 00, puisque c'est essentiellement le dépassement de cette heure qui a focalisé les oppositions ?*

Trois exploitants ont déposé des demandes de terrasses. L'examen de leurs dossiers et les consultations usuelles n'étaient pas achevés pour que les terrasses puissent être installées en été 2009. En effet, certains (parmi les plus prompts à s'insurger publiquement) ont mis de très longs mois avant de déposer un dossier complet permettant d'ouvrir les enquêtes publiques, puis de les transmettre à l'Autorité cantonale. La dernière enquête publique s'est terminée le 15 juin 2009. Il faut en outre signaler que ce n'est pas essentiellement le dépassement de l'heure de 22 h 00 qui

a focalisé les oppositions ; la plupart demandent purement et simplement de ne pas admettre les nouvelles terrasses projetées.

La Municipalité a, dans sa séance du 20 janvier 2010, arrêté les horaires d'ouverture des terrasses, horaires qui doivent encore être entérinés par la police cantonale du commerce.

*3. Est-il possible pour la police du commerce de donner des autorisations de terrasses provisoires en attendant un accord comprenant toutes les parties prenantes dans un quartier, quitte à donner une autorisation plus restrictive que nécessaire ou une autorisation sous condition, par exemple ?*

Comme expliqué ci-dessus, la volonté a été de prendre le temps d'écouter les habitants. Dans le contexte actuel, trouver un accord comprenant toutes les parties prenantes ne sera pas possible, compte tenu des intérêts divergents en présence. Sur la base des synthèses CAMAC comprenant les autorisations cantonales, la Municipalité aura à se prononcer ; les autorisations seront restrictives ou ne seront pas données. La Municipalité souhaite également examiner, conjointement avec les services cantonaux concernés, en particulier le Service de l'environnement et de l'énergie, division bruit (SEVEN) et la police cantonale du commerce, la question des horaires des établissements déjà au bénéfice d'autorisations de terrasses, leurs horaires n'étant plus forcément adaptés aux nouvelles conditions de la rue.

Les effets d'une autorisation provisoire sont les mêmes que ceux d'une autorisation en bonne et due forme. Délivrer de telles autorisations revient à court-circuiter les droits de recours des opposants et, de fait, à anticiper les décisions finales. La Municipalité considère que les droits des citoyens doivent être respectés.

*4. Est-ce que les Lausannois-es auront le plaisir, dès le printemps 2010, de pouvoir bénéficier de nouvelles terrasses en haut de la rue Marterey, et ainsi jouir pleinement du nouvel aménagement piétonnier de cette rue ?*

Comme déjà dit, les autorisations seront restrictives ou ne seront pas données et rien n'est certain quant à la durée des procédures en cas de recours des exploitants des établissements ou des opposants.

#### *Discussion*

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – Je voulais préparer une résolution avec M. Nicolas Gillard, qui est absent ce soir. De ce fait, je souhaiterais savoir s'il est possible de reporter le traitement de ce sujet à une prochaine séance.

**Le président :** – Monsieur l'interpellateur, nous procédons selon votre demande... Vous demandez que ce sujet soit reporté, il le sera à une prochaine séance.

Nous passons à la suite... (*S'interrompt. Brouhaha, hésitations.*) Si ce Conseil considère que c'est une motion d'ordre, j'ouvre la discussion.

*Discussion*

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Notre prochaine séance a lieu je crois au mois d’avril... J’ai un préavis très favorable à la proposition Gillard–Rossi, mais si nous acceptons le report de la discussion, les exploitants des terrasses auront manqué le début de la saison. Pour des raisons de procédure, ce serait dommage !

**M. Bertrand Picard (LE) :** – J’aurais voulu connaître les raisons de cette demande de report, je n’en ai pas bien saisi l’esprit.

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – J’ai préparé une résolution, qui est à mes yeux insuffisante. Mais je suis réceptif... En fait, je trouve ma résolution inaboutie, je souhaitais la retravailler avec M. Gillard. Cependant, je peux vous la soumettre et nous verrons.

**Le président :** – Nous en parlerons plus tard, pour l’instant nous discutons de la motion d’ordre pour savoir si nous traitons ce point aujourd’hui. La discussion se poursuit.

**M. Jacques Pernet (LE) :** – Je désire appuyer la motion d’ordre de M. Chollet, qui avance un argument de poids. Toute une corporation attend, que nous ne pouvons pas faire patienter plus d’un mois et demi, juste avant Pâques et la belle saison. Il faut soutenir cette motion d’ordre et passer au traitement de ce point de l’ordre du jour.

**Le président :** – Nous passons au vote sur cette motion d’ordre. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui souhaitent que ce point 24 soit traité ce soir le manifestent par un oui. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec un avis contraire et une quinzaine d’abstentions, vous souhaitez reprendre le cours de nos débats.

Nous en sommes toujours au point INT24, je donne la parole à M. l’interpellateur.

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – Je ne suis pas du tout satisfait de la réponse de la Municipalité. Tout d’abord parce que je ne comprends pas pourquoi elle argumente que les oppositions apportées aux demandes d’autorisation de terrasses dans le haut de la rue Marterey portent sur leur ouverture globale et non sur l’ouverture tardive. D’après les échos que j’ai entendus des habitants du quartier, le problème est l’ouverture tardive de ces terrasses, après 22 h 00. En réalité, la plupart des commerçants qui demandent une autorisation ne souhaitent pas exploiter après 22 h 00. Il n’y a par conséquent pas de grand problème. Un seul exploitant, à ma connaissance, demande l’autorisation d’exploiter tard dans la nuit.

Le problème est qu’on ne peut pas faire une opposition partielle à une demande d’autorisation de terrasse. Il n’est pas possible de refuser une autorisation jusqu’à 2 h 00 du matin et de l’accorder jusqu’à 22 h 00. C’est oui ou c’est non. A cela s’ajoute le fait que lorsqu’un exploitant focalise toutes

les oppositions, tous les autres sont bloqués. C’est ce qui s’est passé en 2009 et ce qui est en train de se passer pour 2010. C’est regrettable parce que tout le monde a envie d’avoir des terrasses dans le haut de la rue Marterey. L’endroit serait agréable, et tant les habitants que les passants et les commerçants aimeraient pouvoir débloquer la situation.

Je demande donc que des autorisations puissent être octroyées de manière plus souple, par exemple en accordant des dérogations. Certains commerçants disposent de terrasses qui ne posent pas de problèmes de bruit pour le quartier. Elles pourraient ouvrir jusqu’à minuit, par exemple. Pourquoi ne pas autoriser l’ouverture jusqu’à 22 h 00 à tous, avec dérogation jusqu’à minuit pour ceux qui sont déjà exploitants ? Par ailleurs, pour assurer la tranquillité, un règlement sur l’usage de l’espace public à Lausanne permet d’accorder des dérogations et surtout de les retirer si un problème de tranquillité se pose.

Selon moi, il doit être possible de traiter les demandes d’autorisation de terrasses avec une certaine souplesse, ce qui devrait permettre de débloquer la situation dans le haut de la rue Marterey. Et peut-être ailleurs, évidemment.

Je dépose donc une résolution. Elle n’est pas parfaite, mais vous jugerez vous-mêmes s’il est adéquat de l’adopter.

**Le président :** – Merci. La discussion se poursuit, y compris sur la résolution.

**M. Jacques Pernet (LE) :** – J’aimerais appuyer l’interpellateur dans sa démarche. Il est dommage, et même dommageable, de ne considérer les terrasses qu’à l’aune de l’activité nocturne, qui commence à 22 h 00. Or une terrasse peut déjà ouvrir à 7 h 00 du matin. C’est dommage pour la convivialité d’un quartier, et pour l’animation en général. Je propose de soutenir cette résolution. Je ne l’ai pas encore lue en entier, mais... Oui, elle est parfaite comme ça !

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE) :** – Les corps de métier se suivent, je soutiendrai aussi mon collègue. Comme l’a dit mon préopinant, une terrasse ne vit pas dès 22 h 00, mais toute la journée. Je ne comprends pas la Municipalité, et par là la police du commerce, qui poussent à développer des zones piétonnes en ville, mais qui, lorsqu’il s’agit de les animer, mettent les bâtons dans les roues. Je trouve cela déplorable. Donc je soutiendrai cette résolution telle quelle.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Je vois, à l’énergie qu’il y a dans cette salle, qu’on est même prêt à soutenir des résolutions sans les avoir lues. Il vaut mieux les lire d’abord et ne déclarer son soutien ou son rejet qu’après.

La Municipalité est attachée à l’animation de la ville. Les établissements publics sont très nombreux, je crois qu’ils sont quatre cent vingt de jour et quarante-deux de nuit. C’est probablement un record. Dans ce cadre, les terrasses jouent un rôle important. La Municipalité est aussi attachée

à la tranquillité publique. L'alchimie difficile à trouver est un équilibre entre l'animation de la ville et la tranquillité publique que certains réclament. C'est d'autant plus difficile lorsque la politique vise à revitaliser le centre ville non seulement par du commerce, mais aussi par de l'habitat. Il s'agit d'écouter les uns et les autres.

Je suis un peu étonné d'entendre l'engouement de certains pour l'ouverture sans procédure de terrasses, et de celles-là en l'occurrence. Les autorisations sont soumises à une procédure, avec une mise à l'enquête, des oppositions, et un traitement de celles-ci. Je me suis rendu personnellement trois ou quatre fois à Marterey, pour discuter avec des habitants de cette rue. Il y a eu des pétitions, et dans des séances très fréquentées – par trente, quarante, cinquante personnes – j'ai aussi entendu une lassitude du bruit, du vandalisme de certains noctambules et peut-être aussi des quelques établissements qui ne respectent pas les règles du jeu.

C'est le rôle de la Municipalité de prêter attention non seulement aux commerçants qui souhaitent dynamiser leurs activités, mais aussi aux habitants qui ont le droit à une vie un peu tranquille. Au centre ville, on peut demander plus de concessions aux habitants, mais lorsqu'on s'éloigne un peu de l'extrême centre, on peut probablement les écouter davantage.

A Marterey, une démarche participative a été entreprise avec les habitants, pour écouter leurs doléances. Des commerçants ont aussi participé à ces séances. Comme la réponse municipale l'indique, la Municipalité a pris nombre de décisions par rapport à l'ouverture des terrasses et a choisi de ne pas suivre divers recours qui refusent toute terrasse dans cette rue. Même la terrasse d'une boulangerie-pâtisserie a été contestée par les habitants. La proposition prise en séance de Municipalité est maintenant soumise à la police cantonale du commerce. Nous attendons ces prochains jours sa détermination définitive sur notre refus de tenir compte de l'opposition totale des habitants et de trouver un compromis entre la tranquillité publique des habitants dans une rue vouée principalement au logement et l'animation de la ville.

Une note a passé en Municipalité, qui définit trois groupes d'établissements: un sur la place de l'Ours, un autre au haut de la rue Marterey, et un troisième au sud, là où il y a peu de logements. Ces établissements pourront ouvrir des terrasses ou continuer à les exploiter pour ceux qui en ont déjà. Ces décisions seront confirmées une fois que nous aurons reçu la position de la police cantonale du commerce. S'il n'y a pas d'opposition de part et d'autre, et si un compromis est trouvé, les établissements pourront ouvrir leur terrasse le plus rapidement possible. J'espère pour la nouvelle saison.

**M. Jacques Pernet (LE):** – J'ai bien entendu M. le municipal, je le remercie. Je pense qu'il va dans la bonne direction. J'aimerais le rassurer: je n'avais pas pu lire la résolu-

tion parce qu'elle venait d'être déposée, mais j'ai dit, si vous m'avez bien écouté, que je soutenais l'interpellateur dans sa démarche. Entre-temps, j'ai lu la résolution, je la soutiendrai aussi.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts):** – Monsieur Vuilleumier, devant ma maison passent de très nombreuses voitures à longueur de journée. C'est aussi une zone d'habitation. Si vous pouviez les enlever, je vous en saurais gré. C'est pour ma tranquillité, puisque visiblement, la tranquillité des habitants est tellement importante.

**Le président:** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous sommes en présence d'une résolution que je vous relis.

#### *Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que l'octroi d'autorisations pour les terrasses à Lausanne puisse faire l'objet d'une application permettant:*

- *d'une part une certaine souplesse, usant par exemple de dérogations afin de ménager les droits acquis,*
- *d'autre part d'assurer la tranquillité par une capacité d'adaptation des horaires autorisés,*
- *une prise en considération partielle d'oppositions serait également souhaitable.*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – Cette résolution pose deux problèmes. Une prise en compte partielle des oppositions, je ne sais pas bien ce que ça veut dire. Ce que je vous ai dit, c'est que nous avons trouvé, dans le cadre de la proposition faite par la Municipalité, un compromis entre les habitants pétitionnaires, les habitants consultés et les commerçants. Par rapport à la dérogation, on ne peut pas, dans une même rue, avoir une terrasse ouverte jusqu'à minuit et une autre jusqu'à 1 h 00. C'est pourquoi nous avons formé des groupes d'établissements, situés géographiquement plus ou moins au même endroit, qui seront traités de la même manière. Sinon, c'est une inégalité de traitement des tenanciers. Ce n'est ni tenable ni acceptable. Je vous suggère de refuser cette résolution qui, M. Rossi a raison, n'est pas aboutie du tout.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Les résolutions se suivent et malheureusement se ressemblent. Après celle que nous avons adoptée, qui me paraissait absconse, celle-ci me paraît incompréhensible. On ne sait pas de quels droits acquis il s'agit, on parle de prise en considération partielle d'oppositions qui sont également souhaitables... Qu'est-ce que ça veut dire? Quelles oppositions? Je suis totalement d'accord avec les déclarations de l'interpellateur. Je comprends dans quel sens il veut aller et je suis acquis à son idée de favoriser l'installation de terrasses dans cette rue piétonne et de le faire de façon à satisfaire simultanément ceux et celles qui peuvent les fréquenter et la tranquillité des habitants. Mais la formulation de la résolution me laisse songeur. Nous pouvons continuer à voter des résolutions absconses, mais c'est quand même problématique...

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE):** – Je voterai cette résolution, mais je demande à M. Rossi d'enlever la dernière phrase, c'est-à-dire «prise en considération partielle des oppositions». Ça ne veut rien dire. J'espère ainsi que nous pourrions rallier une majorité de conseillers communaux.

**M. Alain Hubler (AGT):** – Je désire poser une question à l'interpellateur. Nous étions partis sur une affaire qui concerne la rue Marterey, et nous nous retrouvons à voter une résolution qui parle de tout Lausanne. Je ne vois pas le lien de cause à effet. S'il pouvait m'expliquer, j'en serais ravi.

**M. Vincent Rossi (Les Verts):** – J'ai appelé droits acquis le fait que des commerçants ont l'autorisation d'exploiter une terrasse jusqu'à minuit, par exemple dans une rue. En revanche, un exploitant voisin, qui a une autre clientèle, moins tranquille, aimerait ouvrir aussi jusqu'à minuit et ne le peut pas. L'idée serait que tout le monde puisse ouvrir jusqu'à 22 h 00, sauf ceux qui ont une clientèle très calme, qui pourraient exploiter leur terrasse jusqu'à minuit. Sauf si la clientèle venait à changer.

Ensuite, je me suis «emmêlé les pinceaux» dans la dernière phrase de la résolution. J'ai mis «prise en considération partielle des oppositions», alors que je voulais écrire «prise en considération d'oppositions partielles». En effet, les gens aimeraient pouvoir faire opposition à tout ce qui dépasse 22 h 00, par exemple, mais ne sont pas contre le principe des terrasses pendant la journée. Si vous êtes d'accord, je propose cette formulation: «La prise en considération d'oppositions partielles serait également souhaitable».

Ensuite, pour répondre à la dernière question de M. Hubler, dont j'ai oublié la teneur (... rires...)... Pourquoi étendre à tout Lausanne? Je ne veux pas faire une *lex Marterey*, j'aimerais que si on doit assouplir les pratiques de la police du commerce, il faut le faire de façon équitable pour tout le monde et pas seulement pour le haut de la rue Marterey.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.):** – Je ne suis pas sûr que les explications que nous venons d'entendre apportent une grande clarté. La résolution parle de dérogation, mais à quoi? J'imagine à une loi... Il faut se déterminer par rapport à des oppositions, sans préjuger à l'avance. Pour ma part, la position défendue par M. Vuilleumier, de concilier, d'écouter les habitants du quartier et de trouver une solution, me semble la bonne voie. Je vous propose de refuser cette résolution pas très claire.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – La modification de la dernière phrase est tout à fait acceptable. Opposition partielle, relative à l'heure, cela entre dans le schéma que je m'étais fixé.

Cela dit, j'aimerais revenir sur une boutade de notre collègue Trezzini, plus profonde qu'il n'y paraît. Il faut voir d'où vient la rue Marterey! Avant le début des travaux du m2, c'était une artère de transit! Tous les automobilistes venant de l'est de la ville qui ne désiraient pas subir les feux

du carrefour dans l'axe du pont Bessières, puis ceux devant l'Ecole de médecine, coupaient par Sainte-Beuve puis par Marterey. Ils étaient nombreux. Ce n'était que pétarades de voitures à l'arrêt et au démarrage. Maintenant, il n'y a plus de trafic motorisé et c'est une avancée énorme.

Dans sa réponse, la Municipalité parle des nuisances dues aux noctambules fréquentant l'établissement de quartier. Mais qu'il y ait des terrasses ou pas, il y en aura. Ces nuisances, on les observe au petit matin, provoquées par des gens complètement ou partiellement éméchés, mais encore totalement bruyants. Cela n'a rien à voir avec les terrasses. Pour moi, les terrasses c'est depuis 9 h 00 ou 10 h 00 le matin jusqu'à 22 h 00 ou 23 h 00 le soir. La plage horaire n'a rien à voir avec des clients qui sortent des établissements de nuit.

C'est pourquoi je voterai, et je crois que mon groupe se rallie, la résolution modifiée.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Je propose que l'interpellateur retire sa résolution. Je suis favorable à ce que les demandes concernant la rue Marterey soient traitées avec souplesse et tiennent compte de divers paramètres, qui garantissent l'égalité de traitement au niveau géographique. Mais là, excusez le terme, mais l'interpellateur l'a dit lui-même, nous sommes en train de bricoler un nouveau statut pour l'octroi d'autorisations pour ouvrir des terrasses à Lausanne. On ne veut pas faire une *lex Marterey*, mais on généralise une indication pour l'octroi de ces autorisations. Cela me paraît problématique et j'espère que la Municipalité aura la sagesse de revenir avec une autre proposition pour la rue Marterey, de façon à satisfaire les souhaits de l'interpellateur, c'est-à-dire la possibilité d'ouvrir des terrasses. Mais arrêtons cette discussion.

**M. Alain Hubler (AGT):** – J'espère ne pas pas être redondant après M. Dolivo. J'ai relu attentivement votre texte, Monsieur l'interpellateur. Vous êtes parti d'un cas particulier, nous nous retrouvons avec une résolution générale, comme dirait M. Ostermann, qui est assez à cheval sur le règlement. A mon avis, la résolution n'est pas le bon outil. Ne voudriez-vous pas plutôt envisager de modifier le règlement idoine, dont le nom m'échappe? Cela vous permettrait de reculer pour mieux sauter sans confier à la Municipalité une mission – c'est le moins qu'on puisse dire – complètement floue. Je vous propose de passer par une modification réglementaire et de retirer votre résolution.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – Je rappelle à M. Rossi que les autorisations, les heures d'ouverture, sont attribuées à des établissements, indépendamment du fait qu'ils soient calmes ou pas. Suite à la suppression de la clause du besoin, il y a un tournus très important des tenanciers de ces établissements. Un établissement peut avoir une clientèle calme aujourd'hui, mais il n'est pas du tout sûr qu'elle le sera à l'avenir. Et vice versa. La police du commerce ne peut donc pas définir l'heure d'ouverture d'un établissement en

fonction du fait que sa clientèle est calme ou pas. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : même si nous faisons preuve de souplesse – et nous le faisons en constituant trois groupes d'établissements – il n'est pas possible, pour des questions d'égalité de traitement, que deux établissements situés côte à côte aient des heures d'ouverture différentes. Les clients ne le comprendraient pas et les tenants non plus.

Je ne sais pas si M. Chollet a la prétention de parler au nom des habitants de Marterey. Il les connaît peut-être. Je les ai vus trois ou quatre fois et je sais que les problèmes qu'ils mentionnent sont de vrais problèmes, ceux qui se posent dans les centres des villes. Ce que nous avons proposé, c'est un équilibre. Je vous invite à ne pas accepter cette résolution parce que nous avons de la peine à comprendre ce qu'elle veut dire. Elle ne va en tout cas pas dans le sens de la Municipalité, c'est-à-dire un vrai équilibre entre la ville des habitants et la ville animée.

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – Ma résolution demande une capacité d'adaptation à la police du commerce. C'est tout.

Je la maintiens sachant que c'est un vœu du Conseil communal, ce n'est pas une nouvelle législation.

**Le président :** – La discussion se poursuit. Elle est close. Nous sommes en présence d'une résolution. Je ne la relis pas après le petit toilettage, une inversion de mots, qu'elle a subi. Je vous propose un vote électronique.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Par 43 oui, 22 non et 19 abstentions, vous avez accepté la résolution déposée par M. Rossi. Cet objet est ainsi clos. Je remercie M. le rapporteur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation de M. Vincent Rossi : «A quand des terrasses en haut de la rue Marterey ?» ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

«Le Conseil communal souhaite que l'octroi d'autorisations pour les terrasses à Lausanne puisse faire l'objet d'une application permettant :

- d'une part une certaine souplesse usant par exemple de dérogations afin de ménager les droits acquis,
- d'autre part d'assurer la tranquillité par une capacité d'adaptation des horaires autorisés,
- une prise en considération d'oppositions partielles serait également souhaitable.»

**Le président :** – Il est 20 h 00. Je vous suggère que nous prenions la pause. Je le répète pour ceux qui n'étaient pas là en début de séance : la collation se prend au Forum de l'Hôtel de Ville dans le cadre de l'exposition sur les axes forts.

Nous nous retrouvons ici à 20 h 30 pour traiter l'interpellation urgente déposée ce soir, puis quelques interpellations ordinaires encore avant de passer aux rapports avec l'urgence municipale R85. A tout à l'heure.

La séance est levée à 20 h 00.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16